#### REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE POPULAIRE

## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE

## Mémoire de fin d'études en vue de l'obtention du diplôme de Master en finance et comptabilité

Spécialité : Monnaie, Finance et Banque

Thème:

La gestion des risques liés aux crédits accordés aux PME

« Cas: ABC BANK »

Présenté par:

Encadré par:

M<sup>lle</sup>: SANAT LYSA

Mr.: AZZAOUI KHALED

<u>Lieu de stage</u>: Direction du Corporate Banking (Agence de BIR MOURAD RAIS)

Année universitaire: 2016/2017

#### Résumé

En Algérie les Petites et Moyennes Entreprises (PME) constituent le noyau de l'économie, à côté des grandes entreprises existantes, les PME forment une puissance non négligeable. L'économie algérienne définie par l'instabilité et la dépendance aux hydrocarbures, constitue un environnement difficile à adapter pour les PME, devant cette situation douloureuse, ces entreprises ont intérêts à renforcer leurs efforts pour rester en vie, les différentes stratégies de vente, de marketing ou autre, ne sont que des stratégies de survie, pour que l'entité puisse résister sur le marché elle doit prouver un management performant et efficace qu'elle peut naviguer sans problème.

Les PME trouvent souvent des difficultés de financement, les quasi-fonds sont rarement suffisants, donc ces entreprises cherchent un second choix de financement.

Le financement interne constitue un choix quasiment impossible, la rentabilité des entreprises ne le permet pas, la rentabilité médiocre peut résulter de la mauvaise commercialisation ou simplement de la mauvaise gestion, dans ce cas le financement externe est l'unique solution, néanmoins l'augmentation des apports par les associés n'est pas une évidence, à cet effet et en vue la conjoncture économique en Algérie, le financement bancaire est le premier choix et l'unique chance pour les PME de réaliser leurs objectifs d'investissement, d'exploitation ou de commerce extérieur.

Au terme de ce mémoire, nous avons tenté d'exposer les différents crédits proposés par la banque à sa clientèle pour satisfaire les besoins de financements des entreprises.

Mots clefs: Risque, crédit, PME, Financement.

#### ملخص:

تشكل المؤسسات الصغيرة والمتوسطة نواة الاقتصاد الجزائري، إلى جانب الشركات الكبيرة. يعتبر الاقتصاد الجزائري الذي يعرف بعدم الاستقرار والاعتماد على المحروقات بيئة صعبة التكييف لهذا النوع من الشركات، وفي مواجهة هذا الوضع المتأزم، تهتم هذه الشركات بتعزيز جهودها للبقاء على قيد الحياة، فاستراتيجيات التسويق وغيرها، هي استراتيجيات للبقاء فقط، فإذا كان هدف المؤسسة التوسع في السوق يجب عليها إثبات كفاءتها و نجا عتها في الإدارة وتسيير.

غالبا ما تجد الشركات الصغيرة والمتوسطة صعوبة في التمويل، لذلك تسعى لإيجاد خيارا أخر لتمويل.

إن التمويل الداخلي هو خيار شبه مستحيل، لان ربحية الشركات لا تسمح به ، إذ يمكن أن تكون الربحية ضعيفة من سوء التسويق أو سوء التسيير، إضافة لذلك فإن الزيادة من مساهمات الشركاء ليست بتلك البساطة، ويبقي التمويل الخارجي الحل الوحيد في هذه الحالة، ولهذا الغرض ونظرا للوضع الاقتصادي في الجزائر، فان التمويل البنكي هو الخيار الأول والفرص الوحيدة للشركات الصغيرة والمتوسطة لتحقيق أهدافها الاستثمارية.

تهدف هذه الدراسة، لتقديم مختلف القروض التي يقترحها البنك لعملائه -الشركات- لتلبية احتياجاتهم التمويلية.

الكلمات الرئيسية: المخاطر، الائتمان، المؤسسات الصغيرة والمتوسطة. التمويل.

#### **Dédicaces**

Je tiens à dédier ce modeste travail :

Aux deux êtres qui comptent le plus à mes yeux, ceux qui m'ont toujours soutenu dans les moments difficiles de ma vie, à mes parents que je ne remercierai jamais assez;

A mes deux sœur Katia et Cilia;

A mon frère Tarek;

A mes oncles, tantes et toute ma famille ;

A tous mes amis;

A tout ceux qui, au long de ma vie m'ont appris ne serait-ce qu'un mot.

#### Remerciements

Au terme de ce travail modeste qu'il est, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble des professeurs de l'Ecole Supérieure de commerce, Qu'ils trouvent ici l'expression de toute ma reconnaissance et ma gratitude.

Je remercie aussi l'ensemble du personnel d'ABC BANK, est plus spécialement Mr .IDIR NADIR et Mr. SEHNOUN KARIM.

## TABLE DES MATIERES

I. LISTE DES ABREVIATION

II. LISTE DES TABLEAUX III. LISTE DES FIGURES IV. LISTE DES ANNEXES	
Introduction générale	1
CHAPITE1: LA PME ET SON FINANCEMENT	
Introduction	4
SECTION I : DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE ET MOYENNE ENTREPRISE	LA PETITE
1- Définitions de la PME	5
1-2 La PME dans les pays développés	5
1-3 La PME dans les pays en voie de développement	7
2- Les caractéristiques de la petite et moyenne entreprise	9
3- Les forces et les faiblesses des PME	10
SECTION II : LES SOURCES DE FINANCEMENT DES PMI	E
1- Financement par fonds propres	11
1-1 L'auto-financement	11
1.2- L'augmentation du capital	11
1- 2-1 L'apport en numéraire ou en espèce	11
1- 2-2 L'apport en nature	12
1- 2-3 L'incorporation de réserves	12
1- 2-4 La conversion des créances en actions	12
1-3 La cession d'éléments d'actifs	12
2- Le financement par endettement	12
2-1- Le crédit bançaire	12

2-1-1 Le crédit d'exploitation	13
2-1-1-1 Les crédits par caisses	13
A. Les crédits par caisse globaux	13
B. Les crédits par caisse spécifiques	15
2-1-1-2 Le crédit par signature	16
2 1-2-Les crédit d'investissement	17
2-2 Le crédit bail (leasing)	17
2-3 Les emprunts obligataires	19
3- Le financement quasi-fonds propres	19
3-1- Les titres participatifs	19
3- 2- Les prêts participatifs	20
3-3- Les titres subordonnés	20
3-4- Les primes de subvention	20
3-5- Les comptes courants d'associés	20
SECTION III : LES RISQUES DE FINANCEMENT DES PME	ı
1- Les risque lies a l'activité bancaire.	21
1-1 Le risque de contrepartie	21
1-2 Les risques de marche	21
1-3 Le risque d'illiquidite	22
1-4 Le risque opérationnel	22
1-5 Le risque de solvabilité	23
2- Les risques lies aux financements des PME du coter de la banque	23
2-1 L'intermédiation financière	23
2-1-1 La sélection adverse	24
2-1-2 L'aléa moral	24

3 - Les risques liés aux PME	
Conclusion	27
CHAPITRE 2: LA GESTION DES RISQUES LIE BANCAIRE	S AUX CREDITS
Introduction	28
SECTION I : L'IDENTIFICATION DU RISQUE DE CREDIT	
1-Définition du risque de crédit	29
2-La réglementation prudentielle internationale	29
1. L'accord de Bâle I	30
2. L'accord de Bâle II	32
3. L'accord de Bâle III	33
SECTION II : LES METHODES D'EVALUATIONS DU RISQU	E DE CREDIT
I. L'approche traditionnelle	34
1- L'analyse financière	34
1-1Definition de l'analyse financière	34
1-2 Les éléments de l'analyse financière	34
1-3 La méthode des ratios	44
II. Les nouvelles méthodes d'évaluation du risque de crédit	47
1- La notation financière (le rating)	47
1-1 La notation interne	47
1-2 La notation externe	49
2- Le Raroc (risk adjusted return on capital)	49
3- La méthode var (value at risk)	51
4 - La méthode scoring	51

## SECTION III : LA COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT

1- Les n	noyens de préventions contre le risque de crédit	53
1-1 1	La diversification du portefeuille de crédit	53
1-2 I	Les études approfondies du futur débiteur	53
1-3	La surveillance constante de la solvabilité	54
1-4	La prise de garantie	54
2 - Les <sub>1</sub>	principaux acteurs de la gestion des risques bancaires	58
2-1	Les autorités régulatrices	59
2-2	Les autorités de contrôle	59
2-3	Les actionnaires	59
2-4	Le conseil d'administration	59
2-5	La direction	59
2-6	Le comité d'audit et les auditeurs internes	59
2-7	Les auditeurs externes	59
2-8	Le grand publique	60
Conclus	sion	61
CHAP	ITRE 3 : Cas pratique	
Introdu	ction	62
SECTI	ION I : ÉVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERII	EN:
1. I	Le système bancaire algérien à l'ère de l'économie administrée	63
1	-1 La première période (de l'indépendance à 1966)	63
1	-2 La deuxième période (de 1966 à 1970)	64
1	1-3 La troisième période (de 1970 à 1978)	64
1	1-4 La quatrième période (de 1978 à 1982)	65
	1-5 La cinquième période (de 1982 à 1986)	65
	1-6 La sixième période (de 1986 à 1990)	65

2.	Le système bancaire algérien et la transition à l'économie de marché les réformes
	2-1- La réforme monétaire et bancaire de 1990 et ses objectifs
	A. Les ruptures par la mise en place d'instruments de politique monétaire fondés sur le marché
	B. Les réhabilitations du système financier67
	C. Les innovations dans le système financier : création d'un marché financier
	2-2- La régulation monétaire en Algérie
	A. Le conseil de la monnaie et du crédit68
	B. La commission bancaire68
	C. La centrale des risques bancaires
	2-3- L'ordonnance N°01-01 de 2001 modifiant et complétant la loi relative à la monnaie et au crédit
	2-4- L'ordonnance N° 03-11 de 2003 relative à la monnaie et le crédit69
SECT	
	TION II : PRESENTATION D'ABC BANQUE
	TION II : PRESENTATION D'ABC BANQUE
	TION II : PRESENTATION D'ABC BANQUE  Vision Stratégique
1.	TION II : PRESENTATION D'ABC BANQUE  Vision Stratégique
1.	Vision Stratégique
2.	Vision Stratégique
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> </ol>	Vision Stratégique
<ol> <li>2.</li> <li>3.</li> <li>4.</li> </ol>	Vision Stratégique

6-2 Document juridique76
6-3 Document fiscaux et parafiscaux
SECTION III: ETUDE D'UNE DEMANDE DE CREDIT BANCAIRE « EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT »
1. objectif de la demande de crédit77
2. Structure de la transaction
A. Détails des lignes de crédit77
B. Conditions bloquantes
C. Conditions non-bloquante
D. Conditions bancaires
3. Historique relationnel de l'entreprise F avec la banque ABC BANK78
4. Stratégie proposée et horizon d'exposition de 12 mois
5. renseignements sur l'entité80
6. propriété et gestion81
7. Analyse de l'industrie81
8. Revue du marché et du concurrent84
9. évaluation des risques par l'analyse financière
Conclusion97
Conclusion générale99
V. BIBLIOGRAPHIE

## Vl. Annexe

## I. LISTE DES ABREVIATION

Abréviations	significations	
PME	Petite et moyenne entreprise	
CAF	Capacité d'auto financement	
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	
BFR	Besoin en fond de roulement	
FR	Fond de roulement	
TR	Trésorerie net	
DLMT	Dette à long et moyen terme	
DCT	Dette à court terme	
CA	Chiffre d'affaire	
SIG	Soldes intermédiaires de gestion	
VA	Valeur ajoute	
EBE	Excédent brut d'exploitation	
TCR	Tableau de compte de trésorerie	
AC	Actif circulant	
IBS	Impôt sur bénéfice	
PMI	Petite et moyenne institution	
HT	Hors taxe	
RAROC	Risk ajousted return on capital	
VAR	Value at risk	
FP	Fond proper	
LC	Letter de credit	
BCA	Banque central d'Algerie	
CAD	Caisse algerienne de development	
CNEP	Caisse nationale d'épargne et de prévoyance	
CPA	Crédit populaire d'Algérie	
BEA	Banque extérieur d'Algérie	
BADR	La banque de l'agriculture et du développement rurale	
BDC	Banque de développement local	
EPC	Entreprise populaire locale	
BC	Banque centrale	
BCIA	Banque pour le commerce et l'industrie d'Algérie	
CAAR	Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance	
IFC	International finance corporation	
DCB	Direction corporat banking	

## II. <u>LISTE DES TABLEAUX</u>

NUMERO	DESCRICPTION	PAGE
1	Définition française de la PME	6
2	Définition américaine de la PME	6
3	Types d'entreprise selon la réglementation japonaise	7
4	Type d'entreprise selon la réglementation marocaine	7
5	la définition algérienne de la pme	9
6	Les intervenants dans le crédit-bail	18
7	Pondération des engagements de bilan sous Bâle I	30
8	Pondération des éléments de hors bilan	31
9	Le bilan financier	35
10	Les ratios de structure	44
11	Les ratios de liquidité	45
12	Les ratios de rentabilité	46
13	Ratios d'activité	46
14	Détails des lignes de crédit	77
15	structure du projet	79
16	financement du projet	80
17	Analyse de l'industrie	83
18	Revue du marché et du concurrent	84
16	La projection d'activité	85
17	Chiffre d'affaire de la projection	85
18	Consommation et charges	85

## III.LISTE DES FIGURES

NUMERO	DESCRIPTION	PAGE
1	Les Crédits par Caisses	13
2	Le schéma des soldes intermédiaires de gestion (SIG)	38
3	La marge commerciale	40
4	Organigramme d'ABC BANK	74
5	Les importations en frais	82
6	Les prix à la consommation	82

## IV. <u>LISTE DES ANNEXES</u>

numéro	Description
1	L'actif du bilan
2	Passif du bilan
3	Bilan financier en masse
4	Le businesse plan

# Introduction Générale

#### **Introduction générale:**

Le système financier algérien actuel est véhiculé par l'industrie des entreprises qu'elles soient publiques ou privées. Ces entreprises ont pour but de participer au développement et à l'amélioration de l'économie du pays.

Par ailleurs, notre pays ne peut échapper à la logique qui est de vigueur sur la scène internationale avec la domination de l'économie de marché et de ce fait ne doit que s'y aligner et assurer une transition sans grandes cassures en procédant à une révision en profondeur de toutes les fonctions régissant le mode de fonctionnement de son économie. Ce dernier sera impérativement suivi d'une réactivation de tout son système bancaire en mesure de faire face à toutes ces mutations. Ce qui a été matérialisé avec la mise en place d'un dispositif juridique induit notamment par l'ordonnance N°03/11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit.

En effet, l'Algérie se devait d'intégrer le tissu économique par la mise en œuvre des réformes financières visant au financement des firmes considérées comme le cœur battant qui assure la continuité de l'activité économique du pays et son accroissement.

Par firmes, nous sous-entendons les grandes, petites et moyennes entreprises qui jouent un rôle prépondérant suite aux différentes innovations et services qu'elles offrent à leur clientèle locale et internationale.

La conjoncture économique actuelle est marquée par la crise et l'instabilité financière, ce qui a engendré un tissu économique abimé, menaçant la tentative de soutenir la révolution économique des PME/PMI.

Les Petites et Moyennes Entreprises (PME) sont apparues pendant les crises économiques ; pour cela, elles constituent le type des entreprises le plus résistant aux perturbations des marchés et aux pressions exogènes ; en effet une PME forme un élément indispensable à l'intégration, et à l'équilibre régional et social, elle constitue un facteur essentiel de la promotion et de l'industrie.

L'expérience algérienne à démontré que l'environnement ignore l'importance des PME dans la création de richesse ; en réalité, dans une économie dépendante des hydrocarbures comme celle d'Algérie, les petites et moyennes entreprises constituent une barque de sauvetage, la crise économique actuelle en fait preuve.

La structure financière fragile de la PME complique son existence autant qu'une entité sur le marché; au cœur de cette réalité douloureuse, les pouvoirs publics sont appelés d'assurer un environnement macro-économique et réglementaire stable et prévisible, quant à l'entreprise, elle doit faire preuve de transparence, création et même d'imagination afin d'attirer des partenaires éventuels qui peuvent devenir créanciers et de lui accorder un financement adéquat à ses besoins.

Avec la situation actuelle du marché de capitaux, le financement bancaire semble être la solution idéale et même unique à la survie de ces entreprises. Donc les banques sont appelées vivement à exposer leurs talents d'accompagnement financier et de conseil bancaire.

#### Problématique et questions secondaires du mémoire:

A la suite de ce qui a été développé ci-dessus, nous formulons notre problématique fondamentale dans la question suivante :

Comment la banque évalue-t-elle- le risque de crédit octroyé aux entreprises (PME) et quel et le critère sur lequel la banque se base pour prendre une décision d'octroi de crédit au PME?

Et de cette interrogation découle les questions suivantes :

- 1. Quelles sont les différentes sources de financement des PME en Algérie ?
- 2. Quelle est la démarche à suivre permettant à la banque une gestion efficace des risques de crédit?
- 3. Quelles sont les mécanismes utilisés par la banque pour minimiser le risque de crédit accordé aux petites et moyennes entreprises ?
- 4. Comment s'effectue la gestion du risque de crédit au sein d'Arabe Banking Corporation Algérie ?

#### Hypothèses de la recherche :

A la lumière de l'analyse des premières lectures que nous avons fait sur le thème, nous allons formuler les hypothèses suivantes :

- H1: En matière de financement des PME, deux sources de financement existent: le financement interne (autofinancement, dette familiale...) et le financement externe (Banques, sociétés du capital investissement, sociétés du leasing, fonds d'investissement).
- H2: Dans l'évaluation du risque de crédit des petites et moyennes entreprises par les banques, l'outil est concentré sur l'analyse financière qui est incontournable mais reste insuffisante ce qui amène les banquiers à utiliser diverses autres méthodes pou la prise de décision d'octrois de crédit au PME.
- H3: Pour pouvoir maitriser, gérer les risques de crédit et assurer une bonne issue à ce dernier, le banquier dispose de plusieurs moyens de gestion et de protection qui sont considérés comme étant le moyen le plus efficace pour limiter les risques liés à l'octroi de crédits.

#### Les objectifs du mémoire:

A travers ce mémoire, nous allons tenter de concrétiser les objectifs suivants :

- Essayer de connaître les obstacles que rencontrent les banques, ainsi que les raisons qui les empêchent de satisfaire le besoin en financement des petites et moyennes entreprises.
- Comprendre la complexité de la relation banque PME.
- Apprécier les outils d'évaluation du risque de crédit.
- Formuler des recommandations.

#### L'intérêt du thème :

- Pour la banque, elle lui permettra d'avoir une vue unifiée sur l'ensemble des risques lies aux crédits accordes aux petites et moyennes entreprises pour une meilleur prise en charge de ces derniers.
- Sur le plan personnel, cela nous permet d'appliquer les connaissances acquises sur le terrain d'une part et les approfondir d'autre part.

#### Méthode de travaille :

Une fois la problématique et les principales questions de recherche sont déterminées, reste à concevoir une méthodologie de recherche propre pour apporter une analyse à ces questions. La méthodologie suivie pour atteindre notre objectif portant sur la gestion des risques liés aux crédits accorées aux petites et moyennes entreprises, nous adoptons une démarche fondée sur deux phases :

La première partie va être qualitative (une étude théorique) qui aura pour but de clarifier les objectifs cites précédemment.

Et la deuxième partie sera quantitative ou on procédera à l'analyse des bilans d'une banque pour déterminer leurs situations financières issues de l'octroi des crédits aux PME.

#### Structure du mémoire:

Afin d'analyser la problématique de la recherche, cette recherche sera scindée en trois chapitres.

Les deux premiers chapitres traiteront des aspects théoriques des risques de crédit liés aux PME, dans le premier chapitre, nous allons définir la PME et ces sources de financement, et dans le deuxième chapitre on parlera de la gestion des risques liés aux crédits bancaires.

Le dernier chapitre va correspondre au recueil des données et à la discussion des résultats de la recherche obtenus après l'application de la méthode de l'analyse financière au sein d'Arabe Banking Corporation Algérie.

Enfin une conclusion générale viendra conclure notre travaille

# **CHAPITE1:**

La PME et son financement

#### **Introduction:**

Les petites et moyennes entreprises (PME) représentent un moyen de création d'emplois dans le monde, car ces dernières contribuent fortement à l'innovation et la croissance économique.

Les PME des pays en développement pâtissent encore plus que celles des pays développés, à cause de la qualité des capacités humaines qui les retardent à recueillir tous les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre de la mondialisation.

Il existe plusieurs contraintes au développement des PME dans le monde, l'accès au financement est l'un des principaux obstacles, surtout pour les PME nouvelles qui sont sur le point de démarrage, car ces dernières sont vues par la banque comme des risques très potentiels contrairement à la grande entreprise à cause du manque de garantie.

A travers le présent chapitre intitulé les PME et leur financement, nous allons en premier présenter les définitions des PME selon certains auteurs puis quelques définitions par différent pays développés et en voie de développement, par la suite nous détaillerons les sources de financement de celles-ci et les différents risques y afférents.

Ce chapitre est scindé en trois sections à savoir :

- Section1 : Définition et caractéristique de la PME ;
- Section2 : Les sources de financement des PME ;
- Section3 : Les risques de financement des PME.

## SECTION I : DEFINITION ET CARACTERISTIQUES DE LA PETITE ET MOYENNE ENTREPRISE

Les petites et moyennes entreprises (PME) constituent un groupe très hétérogène, elles sont présentes dans des activités très diverses (BTPH, service, santé...etc.).

Les PME se distinguent par le niveau de compétences des salariés, le capital, leur technicité et leur vocation plus au moins affirmé à se développer.

« La définition des PME varient selon les pays et tient compte des effectifs, du montent du chiffre d'affaire et/ou de la valeur des actif car les informations correspondants sont faciles à recueillir. »<sup>1</sup>

#### 1- Définitions de la PME :

Pour définir une PME on doit poser les questions suivantes : comment peut-on définir une PME ? La définition est uni critère ou pluri critère ? Quantitative ou qualitative ? Pour quel usage ? ... Il voit qu'une PME de point de vue dimensionnel doit être composée de 1 ou 5 ou 10 ou 20 salariés pour les planchers et 50 ou 100 ou 200 ou 300 ou 500 pour les plafonds et considère qu'une PME dépend de trois critères à savoir : la gestion personnelle du propriétaire-dirigeant ,l'indépendance de l'entreprise et sa part de marché.<sup>2</sup>

PME sont « ... celles qui sont exploitées par les patrons qui risquent dans leurs affaires, leurs propres capitaux, qui exercent sur ces affaires une direction administrative et technique et qui ont des contacts directs et permanents avec leur personnel ».<sup>3</sup>

#### 1-1 La PME dans les pays développée :

#### A- En Europe:

Les micros entreprises, les petites et les moyennes entreprises sont définies en fonction de leurs taille, de leur chiffre d'affaire, ou leur total du bilan et leur autonomie financière.

1'OCDE; 2003; page 74

 $<sup>^{1}</sup>AYYAGARI,\,BECK\,ET\,DEMIGUC,\,«\,\underline{\acute{e}num\`{e}re\,int\acute{e}gralement\,des\,d\acute{e}finitions\,officielles\,des\,PME}\,\,\rangle\,\,des\,pays\,de$ 

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Ibert A. « revue internationale PME » N° 2 1990 Page 141

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Gingembre L. « <u>encyclopédie Française</u> » tome IX Larousse 1960 Page 6

Tableau n°1 : Définition française de la PME.

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Bilan annuel
Micro entreprise	De 01 à 09 employés	ne dépasse pas 2 millions €	-
PME	>250 employés	Ne dépasse pas 50 millions€	Ne dépasse pas 43millions €
Entreprise de taille intermédiaire	>5000 employés	Ne dépasse pas 1500 millions€	Ne dépasse pas 2000millions €

Source : publié dans le site (<u>www.economie.gouv.fr</u>), le 2/03/2017 a 19:22

#### **B-AUX USA:**

La notion de PME se traduit littérairement par le terme de Small Bisness Administration (SBA) qui se compte sur le nombre des employés comme un critère d'identification.

Tableau n° 2 : Définition américaine de la PME.

Entreprise	Ventes	
	annuelles	
	De 01 à 05	
Entreprise du service et du commerce de détail	millions \$	
Entreprise du commerce	De 13.5 millions \$	> 500 salariés
Entreprise de construction	17 millions \$	

**Source:** https://www.senat.fr/rap/r96-374/r96-3741.html le 25/06/2017 a 18:46

#### **C- AU JAPAN:**

Les PME sont définies par un chiffre d'affaire plafonné et qui sont caractérisées par l'utilisation offensive de la technologie.

Tableau n° 3: Types d'entreprise selon la réglementation japonaise

Entreprise	Effectif	Capital investie
Entreprise minière, de transport, industrielsetc.	<300 employés	<10 millions de yen
Entreprise de gros	<100 employés	<100 employés
Entreprise de détail et services	<50 employés	<50 employés

Source: w.w.w.persee.fr/ 25/06/2017 a 18:37

#### 1-2 La PME dans les pays en voie de développement :

Les PME jouent un rôle important dans les pays en développement. Elles représentent une source majeure d'emplois, de revenus et de recettes à l'exportation.

Les PME des pays en développement pâtissent plus encore que celle du reste du monde et cela à cause de la piètre qualité des capacités humaines et institutionnelles mises à leur disposition et tardent à recueillir tous les bénéfices qu'elles sont en droit d'attendre de la mondialisation.

#### A. Au Maroc:

Selon l'article premier de la charte de 2002, on entend par PME : « toute entreprise gérée et/ou administrée directement par les personnes physiques qui en sont les propriétaires, copropriétaires ou actionnaires, et qui n'est pas détenue à plus de 25% du capital ou des droits de vote par une entreprise ou conjointement par plusieurs entreprises ne correspondant pas à la définition de la PME »<sup>1</sup>.

Tableau n°4: Type d'entreprise selon la réglementation marocaine :

Entreprise	Effectif	Chiffre d'affaire	Ou	Total bilan
Grande entreprise	>250 salariés	>75 millions DH	Ou	> 90 millions DH
PME	<250salariés	< 75 millions DH	Ou	< 90 millions DH
MICO-entreprise	<10salariés	< 10 milliards DH	Ou	< 15 millions DH

**Source** : Pierre Célier professeur de l'ENSET de Mohammedia (<a href="http://cpa.enset-media.ac.ma">http://cpa.enset-media.ac.ma</a>)

-

¹cpa.enset-media.ac.ma

#### **B.** En Tunisie:

Suite à un communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF), Bulletin du CMF 2588 du Mercredi 03 Mai 2006, sont désormais considérées comme petites et moyennes entreprises (PME), conformément aux recommandations du Conseil Interministériel du lundi 13 mars 2006, les entreprises dont les critères d'actifs immobilisés nets et d'effectif n'atteignent pas les seuils suivants:

- quatre millions de dinars en ce qui concerne le montant d'actifs immobilisés nets;
- et 300 personnes en ce qui concerne l'effectif total.

#### C. En Algérie:

La loi n° 17-02 du 11 Rabie Ethani 1438 correspondant au 10 janvier 2017 portant loi d'orientation sur le développement de la petite et moyenne entreprise (PME).

Définie la PME comme étant toutes entreprise de production de bien et de services quel que soit son statut juridique (entreprise individuelle, sociétés, artisan...) respectant les critères ciaprès :

- Employant 1 ou 250 personnes;
- Dont le chiffre d'affaire annuel n'excédant pas quatre milliard de dinars algériens ou dont le totale du bilan annuel n'excédant pas un milliard de dinars algériens ;
- Et qui respect le critère de l'indépendance.

En effet la nouvelle loi défini le PME comme suite :

- 1. La moyenne entreprise : est définie comme une entreprise employant de cinquante (50) à deux cent cinquante (250) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel est compris entre quatre cent (400) millions de dinars algériens et quatre (4) milliards de dinars algériens ou dont le total du bilan annuel est compris entre deux cent (200) millions de dinars algériens et un (1) milliard de dinars algériens.
- 2. La petite entreprise : est définie comme une entreprise employant de dix (10) à quarante-neuf (49) personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas quatre cent (400) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas deux cent (200) millions de dinars algériens.
- 3. La très petite entreprise : est définie comme une entreprise employant de un (1) à neuf (9) personnes et réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur a quarante (40) millions de dinars algériens, ou dont le total du bilan annuel n'excède pas vingt (20) millions de dinars algériens.

Tableau n 05 : la définition algérienne de la pme

Entreprise	effectif	Chiffre d'affaire	Total bilan
Très petites entreprise	01 à 09	< 40 millions DA	< 20 millions DA
Petite entreprise	10 à 49	< 400 millions DA	< 200 millions
Moyenne entreprise	50 à 250	<4 milliards DA	< 1milliard

**Source** :la loi n°17-02 de 2017

#### 2- Les caractéristiques de la petite et moyenne entreprise<sup>1</sup> :

Inversement à la définition apportée à la PME qui diffère d'un pays à l'autre, les PME présentent des caractéristiques communes à travers le monde. Et ces caractéristiques sont :

#### 2-1La diversité:

En tant qu'une petite entité, la PME doit maitriser au moins ses aspects de résistance qui sont exogènes et souvent liés à l'extérieur.

Durant sa vie, elle doit travailler avec plusieurs partenaires de plusieurs secteurs d'activités. Cette variété nécessite de différents niveaux d'instruction des dirigeants et du personnel ainsi que les techniques de gestion.

#### 2-2La mobilité et la fécondité :

Faute de sa fragilité et de son environnement, la PME doit rester toujours jeune, cela signifie qu'elle évolue dans des sens divers, cette mobilité s'accorde avec la mortalité et l'existence dans le secteur.

#### 2-3La petite-moyenne taille :

La petite taille de la PME lui confère l'avantage de la facilité de gestion du personnel (cadres, mains d'œuvre...etc.), et une meilleure gestion des conflits éventuels causés par des différences générationnelles (au moins 04 générations) ou autres, cette maitrise lui permet de réaliser la productivité nécessaire et de la défendre.

#### 2-4Les dirigeants:

Même si les associés sont nombreux et qu'il existe plus qu'un gérant, la PME suit des règles de gestion qui peuvent assurer sa bonne gestion ; ce qui explique le détail apporté aux statuts de l'entreprise et la complexité liée aux opérations menées par les gérants.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>BOULAHIA SOUMIA <u>« **financement bancaire des PME**</u> » Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du brevet a l'école supérieure de banque année 2016, page6

#### 2-5 L'environnements :

Le cercle spécifié est la partie la plus favorable dans le marché, il constitue une opportunité certaine, en dépit de cela il faut bien manipuler les relations avec les autres acteurs (institutions privées ou publiques, syndicats...etc.).

#### 3- Les forces et les faiblesses des PME<sup>1</sup> :

#### 3-1 Les forces des PME:

- ✓ La rapidité et l'efficacité des décisions dans un espace contrôlable et gérable.
- ✓ La fluidité et circulation des opinions, d'informations et des recommandations.
- ✓ La concentration de l'effort de la productivité et de rendement.
- ✓ La maitrise des coûts et des flux financiers.
- ✓ Le pouvoir de contrôle et de domination des risques.
- ✓ Le respect de temps dans les opérations.
- ✓ La facilité d'acquisition ou de présentation des garanties pour faciliter l'accès aux financements bancaires ou au soutien de l'Etat.
- ✓ La simplicité de la structure juridique et de gérance.
- ✓ La qualité et la simplicité des relations sociales.

#### 3-2 Les faiblesse des PME:

- ✓ L'absence d'une image claire des PME donc un manque de notoriété et de crédibilité.
- ✓ La fragilité de la structure financière et sa dépendance.
- ✓ Malgré l'échange des opinions, le gérant est le seul à mener les décisions, les méthodes de gestion et les opinions vers l'intérieur ou l'extérieur.
- ✓ L'intensité de la concurrence qui peut être déloyale et le poids informel.
- ✓ La fragilité des structures financières des PME. Puisque la majorité de leurs bilans se caractérise par le poids élevés du court terme.
- ✓ La familiarisation des PME et l'asymétrie de l'information.
- ✓ La faiblesse de commercialisation et la dépendance aux grandes entreprises.
- ✓ Les difficultés d'accès aux marchés extérieurs.
- ✓ L'accès au crédit, compte tenu des contraintes de temps donc de couts du traitement des petits dossiers, sera d'autant plus difficile lorsque l'entreprise est petite.

 $<sup>^1</sup>$  ABIR BEN TOTMANE , «  $\underline{\text{financement des PME}}$  » Mémoire de fin d'étude a l'école supérieure de banque, année 2015, page 14.

#### **SECTION II: LES SOURCES DE FINANCEMENT DES PME:**

L'objectif de cette section, est de présenter les différentes sources de financement des petits est moyennes entreprises (PME).

#### 1. Financement par fonds propres:

#### 1-1 L'autofinancement :

« La notion d'autofinancement est une fausse idée claire qui doit être approchée par étapes et définie avec précaution » 1.

L'autofinancement est le flux de fonds qui correspondant au surplus monétaires dégagés par l'entreprise au cours d'un exercice.

Ces bénéfices après impôts sont utilisés de deux façons, une partie est distribuée aux actionnaires sous forme de dividende, et l'autre partie est conservée par l'entreprise pour financer ces opérations à venir.

L'autofinancement est un solde qui est obtenu à partir de la capacité d'autofinancement qui représente l'ensemble des ressources, dégagées au cours de l'exercice, grâce aux opérations de gestion l'entreprise.

Autofinancement = Capacité d'autofinancement (CAF) – Dividendes distribuées au cours de l'exercice.

CAF = Résultat net comptable - Autres produits non encaissables - Produits de cession d'éléments d'actif - Quote part des subventions d'investissement virées aux résultats de l'exercice + Autres charges non décaissables + Valeur nette comptable d'élément d'actif cédés.

#### 1-2- L'augmentation du capital :

L'augmentation du capital a pour effet d'augmenter le nombre des actions en circulation, cette augmentation peut prendre quatre formes<sup>2</sup>:

#### 1-2-1 L'apport en numéraire ou en espèce :

L'augmentation du capital en espèce est une opération complexe qui doit être autorisée par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires, elle consiste à se procurer les ressources nouvelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>P.LASSEGUE, « gestion de l'entreprise » , paris DALLOZ, 1965, page354

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>PIERRE CABANE, « L'essentiel de la finance a l'usage des managers », 2eme édition, Eyrolles, p 217

Les actionnaires anciens ou nouveaux, achètent des actions créées par l'entreprise, dont la vente à un prix fixe apporte des liquidités nouvelles dans l'entreprise.

#### 1-2-2 L'apport en nature :

Cette dernière concerne les apports d'actifs dans le cas d'une fusion ou d'absorptions des sociétés.

#### 1-2-3 L'incorporation de réserves<sup>1</sup> :

Les réserves de l'entreprise sont incorporées au capital et crée des actions gratuites distribuées aux anciens actionnaires.

Dans cette opération ni la trésorerie ni la structure financière de cette entreprise ne sont affectées, car seule la structure des fonds propres est modifiée.

#### 1-2-4 La conversion des créances en actions :

L'augmentation de capital provient de la conversion de dettes en actions.

Un fournisseur impayé peut préférer de venir actionnaire de l'entreprise plutôt que de la pousser à la faillite, espérant un redressement de la situation, il renonce à l'exercice de ses créances pour les transformer en actions.

#### 1-3- La cession d'élément d'actif<sup>2</sup> :

La cession d'actifs peut se faire sous trois formes :

- Renouveler les immobilisations en vendant le matériel remplacé ;
- La vente d'actif non nécessaires à l'entreprise dans son activité afin de trouver de nouveau capitaux ;
- Cession des usines, filiales ou des participations lorsqu'une entreprise décide de revenir à son métier dominant et dans ce cas-là les sommes mises en jeu peuvent être considérable.

#### 2. Le financement par endettement :

Le financement par endettement bancaire est considéré comme une seconde source de financement des PME. Il est considéré comme le moyen de financement le plus important par rapport au financement par les fonds propres.

Il existe plusieurs moyens d'endettement bancaire :

#### 2-1-Le crédit bancaire :

Le crédit bancaire représente l'essence de la création de la richesse, il aide au développement de l'activité économique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>http://definition.actufinance.fr/incorporation-de-reserves-783/ 20/04/2017 12h01

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Article NATHALIE GARDES, maitre de conférences en gestion, « <u>finance d'entreprise</u> », 29/06/2006

Il représente la naissance de la relation banque-PME qui se traduit par la satisfaction de la banque aux demandes de la PME à travers le crédit d'exploitation et le crédit d'investissement.

#### 2-1-1 Le crédit d'exploitation :

Généralement ce mode de financement intervient au cours du cycle de production qui se caractérise par la transformation d'un flux monétaire en flux marchandises puis en flux monétaire.

Les crédits de l'exploitation (crédit à court terme) permettent à l'entreprise de financer les activités à court terme, l'actif circulant du bilan plus précisément les valeurs d'exploitation et /ou le réalisable) ; les besoins de production et de commercialisation. Le remboursement se dont la durée est généralement d'une année (elle peut atteindre deux ans) est assuré par les recettes d'exploitation<sup>1</sup>. Il existe une variété de crédit d'exploitation, nous distinguons deux grandes catégories:

#### 2-1-1-1 Les Crédits par Caisses :

C'est une forme de crédit ou la banque autorise d'aller au négatif sur un compte a vue d'une entreprise, jusqu'à un moment déterminé et a certaines conditions.

Il existe deux types de crédit par caisse :

crédit pas caisse
crédit par caisse
globeaux
crédit par caisse
specifiques

Schéma n° 1 :Les Crédits par Caisses

Source: établie par l'étudiant

#### A. Les crédits par caisse globaux :

Ils servent principalement à couvrir les insuffisances momentanées du fonds de roulement. L'utilisation de ce type de crédit se fait par le débit du compte courant de l'emprunteur.

13

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Bouyakoub.F « <u>l'entreprise et le financement bancaire</u> », édition Casbah, Alger 2000, page234

#### La facilite de caisse<sup>1</sup> :

Elle consiste à financer des décalages de très courte durée entre recettes et dépenses.

Cela veut dire que la banque autorise à avoir un compte débiteur pour une durée courte, en contrepartie d'un décompte d'intérêts débiteur.

Le moment de la facilité ne dépend que du chiffre d'affaires, du cycle d'exploitation de l'entreprise et des autres crédits accordés par la banque.

#### • Le découvert:

Le découvert bancaire prend la forme d'une avance permettant à une entreprise de laisser son compte devenir débiteur en une durée et plafond limitées, en contrepartie d'intérêts débiteurs que ça soit dans le cas d'une acceptation ou un refus du découvert.

« Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin de fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement FR. Donc c'est pour faire face à une augmentation conséquente du BFR, suite à un développement du chiffre d'affaire ou une diminution du FR, généralement le découvert est accordé pour une période plus longue que celle de la facilité de caisse »<sup>2</sup>.

#### Le crédit –relais :

« Comme son nom l'indique, le crédit relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis »<sup>3</sup>.

Le crédit relais ou de soudure concerne la réalisation d'une opération hors exploitation.

Par exemple une société va émettre un emprunt obligataire dans quelques mois pour financer la construction d'une usine. Pour des raisons de calendrier de sortie de l'emprunt ou parce qu'elle serrera de plus près aussi ses charges financières.

Elle demande à la banque un crédit relais dont l'issue sera l'encaissement de l'emprunt obligataire.

#### • Le crédit de campagne :

« Le crédit de compagne est un concours bancaire destiné à financer un besoin de trésorerie né d'une activité saisonnière... Ce type de concours est généralement utile pour les entreprises qui, dans leur activité, sont soumises à une distorsion entre leur production et la consommation ».4

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>IUT Brive GEA S1 - 712 - Activités courantes : Le financement de l'exploitation - Daniel Antraigue - Page n° 3

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Luc BERNET-ROLLANDE; « **Principes des techniques bancaires** »; p98; Dunod; Paris; 1999.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>F.BOUYAKOUB, op.cit page 235

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>A.BENHALIMA, « Pratique des techniques bancaires avec référence à l'Algérie », Editions Dahleb, Alger, 1997 p62

C'est un crédit saisonnier qui peut être accordé par une ou plusieurs banques pour le financement d'une activité cyclique.

Le Crédit de compagne c'est un crédit sans garanties apparentes avec des risques accrus, qui fait partager au banquier le risque commercial de son client.

#### B. Les crédits par caisse spécifiques :

Les crédits spécifiques ont des objets bien précis, qui ont des garanties dont la forme diffère selon le crédit sollicité. Ces garanties ne sont autres que le gage de certains actifs circulants (marchandise, créance).

#### • Avance sur marchandise :

L'avance sur marchandise est une opération qui consiste à financer un stock contre la remise des marchandises en gage aux créanciers préteurs, d'un local et dont la clef sera en possession du banquier.

#### • Avance surfacture:

« L'avance sur factures est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. »<sup>1</sup>

#### • L'avance sur titres :

C'est une opération qui consiste pour le possesseur de placement à obtenir un prêt dont les titres en portefeuille constitueront la garantie, le propriétaire des titres les remet en gage avec un acte de nantissement signé par le propriétaire des bons<sup>2</sup>.

#### • L'escompte :

L'escompte commercial peut être défini comme« l'opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition d'un client le montant d'une remise d'effet sans attendre leur échéances. Le recouvrement des effets des effets qui lui sont cédés en plain propriété, doit normalement procurer au banquier escompteur le remboursement de son avance. »<sup>3</sup>.

#### • Avance sur délégation de marché :

« Les marchés publics sont des contrats passés entre l'Etat, les collectivités publiques, les établissements publics à caractère administratif et les entrepreneurs ou les fournisseurs en vue de l'exécution de travaux ou la livraison de fournitures »<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> F.BOUYAKOUB, op.cit page 236

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> cloudfront.net/document/PDF le 28/06/2017 a 9:04

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>K.BENKRIMI, « **crédit bancaire et économie financière** » , Ed El dar El Othmania,2010, p31

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> A.BENHALIMA, op.cit page73

#### 2-1-1-2 Le crédit par signature :

Le crédit par signature ou appelé aussi engagement par signature, représente le fait qu'un banquier garantie sont lien envers un tierce, dans le cas où le client s'avère défaillant la banque paye à sa place.

On distingue quatre formes de crédit par signature :

#### A. L'aval:

L'aval est défini, selon l'article du code 409 du commerce, comme un engagement fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou une partie d'une créance, généralement en effet de commerce .Il peut être donne sur le titre ou sur un acte séparé.

#### **B.** Les cautionnements :

«C'est un contrat par lequel une personne garantie l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas luimême »<sup>1</sup>.

Il existe plusieurs types de cautions bancaires : les cautions fiscales, caution pour impôt, le cautionnement en douane.

#### C. L'acceptation:

C'est un document contractuelle qui engage une banque à relancer une personne physique ou morale garantie si celle si sont défaillantes et ne peuvent pas faire face à leur engagement financier. En contrepartie la banque se rémunère par une commission ou un taux d'intérêt prélevé sur le montant de la créance garantie.

#### D. Le crédit documentaire :

Le crédit documentaire est un mode très utilisé dans le commerce extérieur il représente un engagement par signature qui garantit la réception en bonne état de la marchandise, de l'importateur et le payement en bonne date pour l'exportateur.il existe deux Types de crédit documentaire :

#### • Le crédit documentaire révocable :

Un crédit documentaire révocable constitue pour la banque émettrice un engagement ferme de payer, pour autant que les conditions du crédit documentaire soient remplies.

Mais il peut être amendé ou annulé par la banque émettrice le plus souvent à la demande du donneur d'ordre du crédit documentaire à tout moment et sans que le bénéficiaire en soit averti au préalable.

.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Article 644 du code civil algérien

#### • Le crédit documentaire irrévocable :

À la différence du crédit documentaire révocable, le crédit irrévocable ne peut pas être amendé ou annulé sans l'accord du bénéficiaire et de toutes les banques qui se sont engagées.

#### 2-1-2 Les crédits d'investissement :

On appelle investissement, « l'engagement d'un capital dans une opération de laquelle on attend des gains futures, étalés dans le temps » 1.

Les crédits d'investissement ou prêt libre ou entreprise sont des crédits à moyen et long terme, destinés à l'acquisition soit des investissements corporels (matériel, machine....) ou incorporels (financement des frais d'établissement...).

#### 2-2 Le crédit -bail (leasing) :

Les financements par crédit-bail, considérés par la loi bancaire comme des opérations de crédit sont le plus souvent effectués, par l'intermédiaire des filiales spécialisées des banques, qu'elles aient le statue de sociétés financières de crédit -bail ou le statut de banque.<sup>2</sup>

Le crédit-bail est une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une banque ou une société financière acquirent ou bien meuble ou immeuble pour le loué a une entreprise, cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle généralement faible en fin de contrat. Le crédit-bail est une technique de crédit professionnelle comportant un contrat de louage d'équipement mobilière et immobilière sortie d'une promesse de vente ou projet du locataire.

17

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>JEAN BARRAU ET JAQUELINE DELAHAYE, « <u>gestion financière</u> » Edition Dunod, 9°Edition, paris, 2000 <sup>2</sup>CHRISTIAN DESCAMPS, JACQUES SOICHOT, « <u>Economie et gestion de la banque</u> » Ed EMS, 2002, pages101

#### 2-2-1 Les intervenants dans le crédit-bail :

Tableau n 06 : Les intervenants dans le crédit-bail

TROIS TYPES	INTERVENETS	ROLE
Crédit bailleur	<ul> <li>Établissement financier,</li> <li>entreprise de crédit-bail,</li> <li>banque.</li> </ul>	<ul> <li>Achat du matériel au fournisseur.</li> <li>Location du matériel au crédit preneur, avec offre d'achat.</li> </ul>
Crédit preneur	<ul> <li>PMI-PME,</li> <li>grande entreprise,</li> <li>association,</li> <li>artisan,</li> <li>commerçant,</li> <li>profession libérale,</li> <li>établissement public.</li> </ul>	<ul> <li>Négociation et choix du matériel auprès du fournisseur.</li> <li>Utilisation du matériel.</li> <li>Paiement des loyers au crédit bailleur.</li> <li>Achat (ou non) à la fin de contrat de louage.</li> </ul>
Fournisseur	<ul><li>Fabricant,</li><li>vendeur.</li></ul>	<ul> <li>Vente du matériel au crédit bailleur.</li> <li>Livraison du matériel au crédit preneur.</li> </ul>

Source: https://leasing.ooreka.fr/comprendre/credit-bail le 12/04/2017 a 17:22

#### 2-2-2 Les types de crédit-bail :

#### • Le crédit-bail mobilier :

Est une opération de location de biens d'équipement ou de matériels d'outillage achetés en vue de leur location par des entreprises qui en demeurent propriétaires, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir tout ou partie des biens loués, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers.<sup>1</sup>

#### • Le crédit bail immobilier :

Cette opération permet à une entreprise de louer les locaux à usage professionnel qu'elle occupe et de les acquérir à la fin du contrat de location. À l'inverse, avec le mécanisme de cessions-bails, une entreprise propriétaire d'un immeuble à usage professionnel peut le céder à

18

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>A partir du site le coin des entreprises, le 19/05/2017 a 14:30

une société de crédit-bail, ce qui lui permet de disposer d'un apport de trésorerie, tout en l'occupant. À l'issue du contrat de crédit-bail, l'entreprise en récupère la propriété. 1

#### 2-2-3 Les avantages du crédit-bail<sup>2</sup> :

Le crédit-bail est d'une grande souplesse d'utilisation. Il permet un financement à 100 % du montant de l'investissement et n'exige par conséquent aucun apport du créateur, (sous réserve du premier loyer payable d'avance). L'utilisateur étant locataire du bien financé n'a pas à fournir de garantie réelle. Il n'y a pas d'immobilisation au bilan puisqu'il s'agit de location. Les loyers sont passés en frais généraux. L'avantage fiscal est d'autant plus important que la durée du remboursement soit rapide, choix qui s'avère doublement intéressant pour les matériels frappés d'obsolescence rapide (informatique, bureautique...).

#### 2-2-4 Les inconvénients du crédit-bail<sup>3</sup> :

Il s'agit d'une technique de financement d'un coût élevé surtout pour les petits investissements. Ce type de financement est réservé aux biens standards. Les biens financés ne peuvent être donnés en garantie. Le locataire en rachetant le bien, même pour une valeur résiduelle faible, doit l'amortir à l'issue du contrat.

#### 2-3 Les emprunts obligataires :

Ce sont des titres de créance émis soit par une société, un établissement public, une collectivité locale ou l'état en contrepartie d'un prêt qui permet de reconnaitre une dette que l'émetteur s'engage à rembourser à une échéance convenue en contrepartie d'intérêt annuel au porteur indépendant de l'évolution de ses résultat et même en l'absence de bénéfice<sup>4</sup>.

#### 3. Le financement quasi-fonds propre<sup>5</sup>:

Ce sont des sources de financement hybride dans la nature se situe entre les fond propres et les dettes.

#### 3-1- Les titres participatifs :

Ce sont des titres de créances représentatifs d'emprunt effectués par des entreprises.

Contrairement aux obligations, les titres participatifs sont perpétuels, leur rémunération est assurée par un taux fixe et aussi une part fonction des résultats de la société.

En cas de liquidation, le remboursement des titres participatifs n'est effectué qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers y compris prêts participatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Service publique.fr consulter le 19/05/2017 a 16:36

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Mr AIT ABBAS Riad « <u>financement bancaire des PME en Algérie</u> », Mémoire de fin d'étude, école supérieur de banque, 2015, page 18

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>BERKAL SAFIA, « <u>les relations banque / entreprise publique)</u>, Mémoire de magistère, université Mouloud Mammeri ,2012 page 24

 $<sup>^4</sup>$  Article économique sur les emprunts obligation 2017 ( <u>/mediaguinee.org ARTICLE-SUR-LES-EMPRUNTS-OBLIGATAIRES.pdf</u> ) le01/04/2017

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>NATHALIE GARDES, Maitre de conférences, « <u>décisions de financement</u> », 2006 page 10

#### 3-2- Les prêts participatifs :

Ce sont des prêts accordes par les établissements de crédits au projet des PME dans le but d'améliorer leur fonds propres et cela on leur accordant des prêts qui ne sont pas inclus dans l'endettement du point de vue de l'analyse financière.

#### 3-3- Les titres subordonnés :

Ce sont des sortes d'obligation dont le remboursement ne peut être effectué qu'après désintéressement de tous les autre créanciers (à l'exception des titulaires de prêt aux titres participatifs) les titres subordonnés sont assimilable à des fond propres, ils ne peuvent pas être émis que par les associations de capitaux.

#### 3-4- Les primes de subvention :

Ce sont des primes assimilées à des fonds propres dans la mesure où elle reste acquise par l'entreprise dans la mesure où elle reste acquise par l'entreprise<sup>1</sup>.

#### 3-5- Les comptes courants d'associés :

Correspondent à des avances de fonds, couramment appelées apports en compte courant, réalisées par les associés d'une société. Ces apports peuvent avoir plusieurs finalités : Etre une composante de la politique de financement de la création ou du développement d'une activité, une aide temporaire pour palier une insuffisance de trésorerie...

20

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>BARREAUJ. Et DELAHAYE. J., « Gestion financière », Dunod, Paris, 1995. Page 346

#### SECTION III: LES RISQUES DE FINANCEMENT DES PME

L'objectif de cette section c'est d'identifier pour chaque partie de la relation de crédit les risques associer à chaque d'elles.

On premier lieu on va aborder les risque de l'activité bancaire puis les risque liés à la relation de crédit du coter de la banque, ensuite on parlera des risque qui sont liés à la PME.

#### 1- Les risques lies à l'activité bancaire :

Au cours de son activité la banque fais face à plusieurs risques on occurrence le risque de contrepartie qui et le sujet principale de mon mémoire, le risque de liquidité et le risque de marche par ailleurs on doit ajouter deux autre risque très important et qui ont une influence majeur sur l'activité bancaire : le risque opérationnel et le risque de solvabilité.

#### 1-1 Le risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie ou appelé aussi le risque de crédit ou encore risque de signature, et représenté comme le premier risque auquel la banque fait face. Il est défini comme la probabilité de survenance de pertes suite à l'incapacité d'une contrepartie (un débiteur) de faire face à ses engagements sur un horizon donné.

Et les cause de l'incapacité du remboursement vise avis de la banque sont :

- La mauvaise foi et la malhonnêteté (escroquerie, abus de confiance...)
- Cas de force majeur par exemple le crédit consenti à des emprunteurs étrangers qui peuvent être confrontés à des risques de guerre, de révolution, de catastrophe naturelle ou de non transfert. Ce qu'on appelle le risque pays.

Le risque pays c'est une forme particulière du risque de contrepartie dans le sens où il est indépendant de la situation des débiteurs.

Deux situations sont possible soit l'état ne rembourse pas ces dette, soit il ne fournit pas aux débiteurs les devise nécessaires à leur règlement.

Ce risque de contrepartie sera abordé plus profondément dans le chapitre suivant.

#### 1-2 Les risques de marche :

Le risque de marché évoque le risque de pertes sur les positions de bilan ou de hors bilan résultant à la variation des prix sur le marché dans le cadre d'une activité de négociation<sup>1</sup>. Le risque de marché inclus trois risques :

#### 1-2-1 Le risque de change :

Résulte de la variation de la valeur d'un actif ou d'un passif libellé en une devise étrangère, du fait des fluctuations de cette devise par rapport à celle de la présentation des comptes<sup>2</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Thierry RONCALLI, « Introduction `a la Gestion des Risques », Cours ENSAI de 3 eme année, 2001, page 27

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le risque de change, file Users/ATMC/Downloads/53849b6718da4.pdf, 19/05/2017

# 1-2-2 Le risque de taux d'intérêt :

Il traduit le risque de dépréciation des résultats de la banque à l'occasion d'une variation défavorable des taux d'intérêt.

## 1-2-3 Le risque de position sur action et produits de base :

Lié à une variation défavorable des cours boursiers ou de prix de produits de base sur le rendement du portefeuille détenu par la banque lorsqu'elle intervient sur le marché en tant que trader.

# 1-3 Le risque d'illiquidite :

Le risque de liquidité ou le risque d'illiquidité, est considéré comme un risque majeur et cela car il est lié à l'activité d'intermédiation traditionnelle de la banque.

En effet, « le risque d'illiquidité et le risque, pour un établissement de crédit, d'être dans l'incapacité de rembourser ses dettes à court terme, tout particulièrement ses dettes a vue (dépôts à vue et emprunts interbancaires au jour le jour) parce que les actifs détenus par cet établissement seraient à plus long terme et /ou ne seraient pas susceptibles d'être cédés sur un marché liquide »<sup>1</sup>

# 1-4 Le risque opérationnel :

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme : « le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des évènements extérieurs»<sup>2</sup>.

La définition inclut le risque juridique, mais elle exclut le risque stratégique et le risque de réputation car ces deux derniers ne sont pas quantifiables (donc ils ne sont pas pris en compte dans le calcul des fonds propres minimaux).

Par exemple, l'utilisation de l'informatique fait courir des risques supplémentaires aux établissements de crédit :

- Perte de données et de programmes en cas de dispositifs de sécurité inadéquats,
- Défaillances de l'équipement ou des systèmes et des procédures de sauvegarde et de récupération des données ;
- Informations de gestion erronées résultant de procédures imparfaites de développement de systèmes;
- Absence d'installations de remplacement compatibles dans le cas d'interruptions prolongées de fonctionnement des équipements.

De telles pertes et interruptions peuvent entraîner de graves difficultés pour un établissement. Le danger que ses décisions soient fondées sur des informations non fiables ou trompeuses

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> HENRI CALVET, « <u>établissements de crédit, appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse</u> <u>financière</u> », édition Economica, 1997, p85

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le comité de bale

produites par des systèmes d'information mal conçus ou insuffisamment contrôlés est vraisemblablement plus grave.

# 1-5 Le risque de solvabilité :

« Le risque de solvabilité c'est le risque de ne pas disposer de fonds propres suffisants pour absorber des pertes éventuelles.» 

1

Une entreprise est insolvable lorsqu'elle est incapable d'honorer ses engagements financiers contractuels.

Les banques se doivent d'être d'une grande solidité financière compte tenu des effets d'une faillite éventuelle d'une banque sur la stabilité de tout le système financier et, au-delà, de l'économie tout entière.

Cette solidité financière est essentiellement mesurée par le montant des fonds de la banque qui déterminent sa capacité à faire face aux risques éventuels liés à ses activités (non remboursement de crédits distribués ou autres pertes de valeur de ses actifs).

Les banques doivent être en permanence solvables, c'est-à-dire pouvoir faire face à leurs engagements à tout moment.

En effet, si les clients de la banque qui ont déposé chez elle leur argent (dépôts à vue) doutent de sa solidité financière, ils risquent de perdre confiance et de retirer leurs dépôts, précipitant la banque (et tout le système s'il s'agit d'une banque importante) dans des difficultés majeures C'est pourquoi dont le siège est à Bâle (Suisse) a établi des ratios de solvabilité que toutes les banques doivent respecter.

## 2- Les risque lies aux financements des PME du coté de la banque :

## 2-1 L'intermédiation financière :

L'octroi du crédit ainsi que l'information sont considérés comme les deux inputs fondamentaux de l'activité bancaire, en matière d'intermédiation financière.

Chaque problème lié au crédit découle essentiellement de l'asymétrie informationnelle, qui existe entre prêteurs qui sont les banque et emprunteurs par (exemple les PME), cela engendre des conséquences néfastes qui se traduisent par un rationnement de crédit ou du taux d'intérêt très élevé.

En effet, accorder un crédit est une décision qui est à la fois irréversible et risquée puisque la qualité et la profitabilité de l'investissement sont liées à un futur incertain, ainsi que à la situation actuelle.

23

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>JOEL BESSIS, « gestion des risque et gestion actif-passif des banque », Edition Dalloz paris 1995 PAGE 20

D'où l'asymétrie d'information sur le comportement de l'emprunteur est particulièrement préjudiciable au moment de l'octroi de crédits, puisqu'elle réduit la capacité du prêteur à distinguer les bons clients de ceux mauvais, et pour garder leurs stabilités les banques sont appelées à collecter et exploiter efficacement les informations disponibles afin d'évaluer correctement leur risque crédit.

Divers auteurs ont montré que cette asymétrie d'information est à la source du phénomène de sélection adverse et de l'aléa moral.

### 2-1-1 La sélection adverse :

Dans le secteur bancaire, l'anti sélection ou la sélection adverse apparaît lorsque certaines informations pertinentes sur la situation de l'emprunteur on occurrence les PME, ne sont pas connues ou publiées aux prêteurs, ce type d'asymétrie d'information conduit à une allocation inefficace du crédit et notamment à un phénomène de rationnement de crédit J. Striglitz A. Weiss (1981)<sup>1</sup>

Le rationnement de crédit trouve sa naissance en cas de manque de transparence afin de différencier les projets d'emprunts.

En effet, en appliquant des taux d'intérêts élevés, la banque se trouve face à des demandeurs de crédit de mauvaise qualité, ce qui pénalise les individus dont les projets sont moins risqués.

D'après Stiglitz et Weiss un taux d'intérêt élevé peut pousser les établissements de crédit à entreprendre les projets dont la probabilité de succès est faible du fait cet effet d'évolution du taux peut inciter les emprunteurs les moins risqués de quitter le marché de crédit, alors qu'un taux inférieur les attirera.

Ce type d'information (ex-ante) est au centre de genèse de risque découlant de l'octroi de crédit.

#### 2 1-2 L'aléa moral:

Appelé aussi le risque de moralité (asymétrie ex-post) il est identifié par l'incomplétude de l'information qui provient du comportement non observable susceptible d'être entrepris suite à la signature du contrat.

A la suite de l'octroi de crédit par les PME, le préteur qui est la banque se trouve dans un cadre d'insuffisance d'information à propos des actions prises par les PME et surtout la situation exacte du projet.

En effet la banque est appelé à contrôler l'activité de l'investisseur pour vérifier qu'il ne cherche pas à dissimuler les rendements réels découlant de son projet d'investissement, pour ne pas avoir remboursé sa dette qui peut se manifester par la probabilité de défaut et un surcroît de risque crédit.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>http://theses.univ-lyon2.fr le 28/05/2017 a 1 :04

En d'autre terme les problèmes liés à l'aléa moral apparaissent lorsqu'un individu, une entreprise, ou un particulier entreprend une action inefficace ou reçoit une information impertinente, par ce que son intérêt individuel se trouve incompatible avec celui du collectifs, d'où un comportement de surendettement de la part des emprunteurs peut être considéré comme un choit favorable en matière de solvabilité de l'entreprise mais au détriment des prêteurs qui peut créer un excès de risque crédit en cas de non remboursement.

D'après H. E. Leland et D. H. Pyle (1977)<sup>1</sup>, l'intermédiation financière reste insuffisante pour qu'elle puisse résoudre le problème d'aléa moral et de sélection adverse, puisque le savoir bancaire reste d'une part incomplet, tant que le rendement du projet d'investissement est lié à l'évolution de l'environnement, et d'autre part asymétrique dans le sens où l'information est inégale entre prêteur et emprunteur.

D'où, cette distribution informationnelle inéquitable entre l'établissement et les demandeurs de crédit encourage le recourt au financement direct en générant des coûts de transactions.

En présence de ces deux types d'informations (ex-ante, et ex-post) la banque se trouve incapable d'offrir des contrats pertinents qui répondent au même temps aux exigences de prêteur ainsi que la sienne, en effet la collecte d'information sur l'emprunteur est très coûteuse ce qui peut engendrer un excès de risque crédit.

# 3 - Les risques liés aux PME :

Les PME constituent un risque spécifique pour les banques. Cette spécificité tient à trois causes<sup>2</sup>:

- les PME sont globalement sous-capitalisées : elles ont relativement plus recours à l'endettement que les autres entreprises ;
- cet endettement est essentiellement bancaire car les PME n'ont pas un accès facile au financement direct sur les marchés ;
- les PME sont plus vulnérables que les autres entreprises, elles ont une probabilité de défaillance nettement plus importante que les grandes entreprises.

Par ailleurs nous pouvons retenir d'autre type de risque qui sont :

## 3-1 Le risque financier :

Le risque d'affaires est en relation avec la variabilité possible des profits avant intérêt et impôt générés par les opérations normales de l'entreprise.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>ILHEM ZORGUI « <u>Le risque de crédit: évaluation à partir des engagements des banques auprès des grands groupes tunisiens</u> », Faculté des sciences juridiques, économiques et gestion de Jendouba - Mastère banque finance 2006

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Hubert de La Bruslerie« <u>Analyse financière</u> » ,4eme Edition, Dunod, Paris, 2010 page 429

Ce type de risque est souvent relié à la conjoncture économique, au marché ou à l'efficacité de production de l'entreprise.

## 3-2 Le risque d'investissement :

Ce risque est attribuable à la variabilité des flux monétaires générés par les projets d'investissements acceptés par l'entreprise.

Dépendant de l'ampleur des projets, ce genre de risque peut avoir un impact considérable sur la valeur au marché de l'entreprise.

# 3-3 Risque de portefeuille :

Le risque d'un portefeuille de projets correspond à la variabilité des flux monétaires de l'ensemble de projets d'investissement de l'entreprise.

# **3-4 Risque commercial:**

Le risque commercial concerne l'acheteur privé, c'est à dire un opérateur qui peut être mis judiciairement ou administrativement en faillite. Il recouvre le risque d'insolvabilité et donc le risque de non-paiement de sa créance financière : sécurité de la transaction, délai et retards de paiement, degré de solvabilité...<sup>1</sup>

# **3-5 Risque d'exploitation :**

Risque directement lié à l'activité de l'entreprise. Dans un projet, il peut s'agir de conception inadéquate des installations, augmentation des coûts de fonctionnement, du coût des approvisionnements<sup>2</sup>.

## 3-6 Risque d'inflation :

Le risque d'inflation est le risque de voir apparaître, de manière plus ou moins durable et contrôlable, une hausse continue des prix.

Il est principalement du à des variations brutales de l'offre et de la demande de biens et de produits dans l'économie, au surenchérissement du coût des matières premières ainsi qu'aux hausses salariales excessives.

Il est particulièrement suivi par les autorités monétaires puisque l'inflation a pour effet notoire de faire subir une perte de pouvoir d'achat aux différents acteurs de l'économie d'un pays. Il concerne donc aussi bien les consommateurs particuliers que les entreprises<sup>3</sup>.

<sup>3</sup>www.mataf.net le 28/06/2017 a 15:45

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>www.glossaire-international.com le 28/06/2017 a 15:36

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>www.lesechos.fr le 28/06/2017 a 15 :41

# **Conclusion:**

Malgré le fait que les PME sont définies comme un moyen de développement économique et de création d'emplois, elles représentent aussi un danger pour, l'économie réelle.

Il existe plusieurs moyen de financement pour les PME, mais le recours aux financements externes est plus utilisé que le financement par fonds propres ou quasi fonds propres car ils sont très insuffisants.

Parmi les sources de financement externe on trouve le financement bancaire.

Le crédit bancaire est la source la plus utilisé par les PME, mais cela n'est pas sans danger. Mais la banque voit les PME comme une unité très risquée.

On effet si les crédits octroyés par les PME ne sont pas remboursés, la banque devient en situation critique et peut même faire faillite et cela va se répercuter sur l'économie réel du pays.

# **CHAPITRE 2:**

La gestion des risques lies aux Crédits bancaire

## **Introduction:**

Le risque est considéré comme étant l'occurrence d'un fait incertain susceptible d'affecter les membres, le patrimoine, l'activité de l'entreprise ou de modifier son patrimoine et ses résultats.

Dans un environnement de forte concurrence, Les banques cherchent constamment à améliorer leur rentabilité, et donc obligatoirement, à prendre des risques.

A cause des différents risques auxquels les banques fond face, le banquier a besoin d'être rassuré avant de placer ses fonds dans le financement d'une activité d'une entreprise, et pour pouvoir se faire le secteur bancaire a réfléchit sur les différents documents qui on une valeur juridique, de garantie qui permettrons de faire face au moins à une partie de la créance compromise mais avant cela la banque doit obligatoirement analyser le coté financier de l'entreprise souhaitant obtenir un crédit afin de voir si cette dernière et potentiellement risquée ou non .

Dans se chapitre on va tout d'abord définir le risque de crédit bancaire et la réglementation prudentielle internationale, puis on va définir quelque méthode d'évaluation du risque de crédit, puis on finira par donner les différentes sources de garantie utilisées par la banque pour se couvrir contre le risque de non remboursement.

- Section 1 : L'identification du risque de crédit ;
- Section 2 :L'évaluation du risque du crédit ;
- Section3 : La couverture des risques de crédit.

# SECTION I: L'IDENTIFICATION DU RISQUE DE CREDIT

Dans cette section nous allons définir le risque de crédit et la règlementation prudentielle internationale.

# 1-Définition du risque de crédit :

« Faire crédit signifie croire. Croire en un projet, croire en une personne, croire en un avenir économique qui permettra précisément la réalisation du projet envisagé. Mais croire, c'est précisément risquer de se tromper sur un projet, une personne, une anticipation, voire les trois à la fois »<sup>1</sup>.

On peut le définir aussi comme étant : « la perte potentielle consécutive à l'incapacité par un débiteur d'honorer ses engagements. Cet engagement peut être de rembourser des fonds empruntés, cas le plus classique et plus courant ; risque enregistré dans le bilan. Cet engagement peut être aussi de livrer des fonds ou des titres à l'occasion d'une opération à terme ou d'une caution ou garantie donnée ; risque enregistré dans le hors-bilan. Les sommes prêtées non remboursées, suite à la défaillance d'un emprunteur doivent être déduites du bénéfice - des fonds propres- qui peuvent alors devenir insuffisants pour assurer la continuité de l'activité »<sup>2</sup>

On peut dire à partir de ces définitions que la notion crédit est et individuel du risque qui représente la source principale d'inquiétude de chez les banquiers.

On effet dès lorsqu'un emprunteur se voit octroyé sont crédit, celui-ci devient un risque car il y'a une incertitude de non remboursement au moment venue.

Un simple retard dans un remboursement peut être dangereux pour une banque qui elle-même travaille avec des fonds empruntés à ses clients déposants, car comme tout commerçants ou industries la banque doit elle aussi faire face à ces engagements à l'échéance.

## 2-La réglementation prudentielle internationale :

Dans les années 1980, les systèmes bancaire et financier internationaux étaient ébranlés : la faillite de Herstatt Bank en 1974 faisant 620 millions de dollars de pertes, le krach boursier de 1987, ainsi que la faillite de plusieurs banques. De plus, la concurrence accrue entre grandes banques dans le monde avait progressivement réduit leurs fonds propres à un niveau dangereusement bas .Or, les banques ont besoin d'un volume de capitaux pour faire face à leurs pertes.

Ces menaces ont conduit les autorités compétentes (le comité de Bâle) à édicter des normes pour fixer un minimum de fonds propres pour absorber les pertes potentielles et éviter ainsi les crises de type systémique très dangereuses pour la stabilité financière nationale internationale.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>MATHIEU.M « <u>L'Exploitant Bancaire et les Risques Crédit: mieux le cerner pour mieux le maîtriser</u> », Banque éditeur, paris, 1995 , page 20

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>A.SARDI, « <u>Audit et contrôle interne bancaire</u> », AGFES, Paris, 2002, P 40.

## 1-L'accord de Bâle I

Les accords de Bâle I sont les premiers publiés par le comité en 1988 dans une conjoncture d'ouverture économique mondiale et de déréglementation financière.

Ils déterminent un cadre de mesure du risque crédit et fixent une norme minimale en matière de fonds propres à travers le ratio Cooke. Ce ratio prescrit que le capital social et les éléments assimilables à des fonds propres de toute banque représentent au moins 8% du montant de leurs actifs et engagements hors bilan ces derniers étant pondérés pas des coefficients de risque individuels.

Ratio Cooke =Fond propre réglementaire / La somme des risque de crédit pondérés ≥8%

Les pondérations des éléments du bilan diffèrent selon le type de la créance et du débiteur :

Tableau n°7: Pondération des engagements de bilan sous Bâle I

Contrepartie ou type de transaction	Pondération
Créance sur les états de l'OCDE	0%
Créances des banques et collectivité locales des pays de l'OCDE	20%
Engagements garantis par une hypothèque ou crédit-bail immobilier	50%
Autre éléments d'actifs notamment les crédits aux particuliers	100%

Source: T.Roncalli, « Gestion des risques financiers », Economica, P23

En ce qui concerne les éléments de hors bilan, les pondérations sont les suivantes :

Tableau n°8 : Pondération des éléments de hors bilan

Contrepartie	Pondération
Engagements classiques non liés au cours de change et au taux d'intérêts.	Converti en équivalent crédit par un facteur allant de 0 à 100% en fonction de leur nature, pondérés en fonction de la contrepartie.
Engagements liés au cours de change et au taux d'intérêts.	L'équivalent risque=coût de remplacement total (évaluation au prix de marché) de contrat présentant un gain +risque de crédit potentiel produit du nominal par un coefficient de majoration dépendant de la durée résiduelle et de la durée du contrat.

Source: T.Roncalli, « Gestion des risques financiers », Economica, P23

En générale la structure simple de ce ratio atteint ses objectifs, toutefois l'évolution de l'environnement financier a fait que ce ratios arrive à ses limites ces dernières ce caractérisent comme suite :

- Le ratio ne prend en compte que le risque crédit, or un établissement bancaire subit d'autres risques : de marché, opérationnel ;
- Manque de fondement économique du 8%;
- En développant des modèles internes de mesure des fonds propres représentant le risque réel, les banques se sont confrontées à une divergence entre leur modèle et la réglementation prudentielle ;
- Les banques avaient la possibilité de choisir leurs contreparties en fonction de leurs Taux de pondération, ce qui ne reflétait pas le risque économique ;

L'accord a été amendé en 1996 pour permettre aux banques de prendre en compte le risque marché donc le nouveau ratio Cooke :

Ratio Cooke =Fond propre réglementaire / La somme des risque de crédit et marche pondérés  ${\ge}8\%$ 

Mais bien qu'aménagé, il devint rapidement évident qu'une refonte de l'Accord était nécessaire, ce que le comité a réalisé à partir de 1999, débouchant sur un deuxième accord en 2004 : Bâle II.

# 2- L'accord de Bâle II:

Le nouvel accord prudentiel visait à mieux évaluer les risques bancaires et à imposer un dispositif de surveillance prudentielle et de transparence.

Cet accord est entré en vigueur fin 2007, il se décompose en trois piliers :

- Les exigences minimales en fonds propres ;
- Le processus de surveillance prudentielle ;
- La discipline de marché.

# Pilier I : exigences minimales en fonds propres :

Comme le ratio Cooke ne prenait en compte qu'une partie du risque auquel s'expose une banque, les accords de Bâle II définissent un nouveau ratio de solvabilité, dit ratio « Mac Donough », fondé sur le même principe que le ratio Cooke.

Ce ratio se défini comme suite :

Ratio Mc Donough =Fond propre réglementaire / La somme des risque de crédit pondérés + le risque de marche pondéré + le risque opérationnel pondéré≥ 8%

L'accord propose les pondérations suivantes :

Type de risque	Exigence en fond propre	Répartition
Crédit	6.8%	85%
Marche	0.24%	3%
Opérationnel	0.96%	12%
Totale	8%	100%

Source: Dov Ogien, «comptabilité et audit bancaires » Dunod, Paris, 2004, p 303

# Pilier II : le processus de surveillance prudentielle :

L'objectif de ce pilier est double d'une part, il incite les banques à développer des techniques de gestion de leurs risques et de leur niveau de fonds propres et d'autre part, il permet aux autorités de régulation de majorer les exigences de capital réglementaire en cas de nécessité.

Cette nécessité s'appliquera de deux façons :

- Validation des méthodes statistiques employées au pilier 1 : la banque devra prouver, à posteriori, la validité de ses méthodes définies à priori en fonction de ses données statistiques et, cela, sur des périodes longues.
- Test de validité des fonds propres en cas de crise économique : la banque devra prouver que sur ses segments de clientèle, ses fonds propres sont suffisants pour supporter une crise économique.

# Pilier III : la discipline de marche :

Ce troisième pilier vise à obliger les banques à fournir des informations financières fiables et régulières sur leur situation et sur les opérations qu'elles effectuent, afin de permettre au marché d'évaluer correctement leur exposition (risques) et leurs capacités(fonds propres) à y faire face.

# Ce pilier a deux buts :

- améliorer la transparence et la communication financière des banques ;
- permettre aux investisseurs de connaître leurs profils de risque, la gestion et la couverture de ces risques.

Alors que le nouveau dispositif Bâle II devait entrer en vigueur en cette année 2007, la crise des subprimes s'annonça dès l'été de cette même année aux USA.

La gravité de cette crise, qui s'est mondialisée à la vitesse éclair, était telle qu'avant son application, le dispositif Bâle II se trouva dépassé.

Tirant les leçons de cette crise, le Comité de Bâle entama rapidement l'élaboration du troisième dispositif : Bâle III.

#### 3-L'accord de Bâle III:

« L'objectif de ces réformes est d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques, quelle qu'en soit la cause, et de réduire ainsi le risque de propagation à l'économie réelle »<sup>1</sup>.

« Le secteur bancaire avait développé un effet de levier excessif au bilan et au hors-bilan, tout en laissant se dégrader progressivement le niveau et la qualité de ses fonds propres »

Les accords de Bâle III partent du constat que la gravité de la « Crise des Subprimes » s'explique en grande partie par la croissance excessive des activités de bilans ainsi que celles hors bilan dont l'illustration la plus parlante est l'accroissement exponentiel des produits dérivés tandis que, parallèlement, le niveau et la qualité des fonds propres destinés à couvrir les risques bancaires se dégradaient.

En réponse aux carences du secteur bancaire mises en évidence par la crise, le Comité a mis en avant cinq mesures principales :

- Le renforcement des Fond propre en améliorant la qualité de ces fonds et en relevant les ratios ;
- Introduction d'un « coussin contra-cyclique » ;
- Instauration de ratios de liquidité ;
- Mise en place d'un ratio d'effet de levier ;
- Réduction du risque systémique.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Prise du Cours de réglementation prudentielle

# SECTION II: LES METHODES D'EVALUATIONS DU RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit c'est le risque le plus important pour les banques, ces dernières se doivent de mettre en place des méthodes pour pouvoir le quantifier.

# I. L'approche traditionnelle :

# 1- l'analyse financière :

L'analyse financière est un ensemble de méthodes et de concepts qui permettent de chercher dans quelle mesure une entreprise est assurée de maintenir son équilibre financier à court, moyen et long terme, et donc de porter un jugement sur ses perspectives d'avenir ; ces jugements sont portés à partir de documents comptables de l'entreprise au cours des trois ou cinq dernières années : bilans, comptes de résultat, et de tous les autres renseignements à caractère industriel, commercial, économique, juridique, comptable et financier.

# 1-1 definition de l'analyse financière :

« L'analyse financière est l'ensemble des concepts, des méthodes et instruments permettant de formuler une appréciation relative à la situation d'une entreprise, aux risques qui l'affectent au niveau et à la qualité de ses performances. »<sup>1</sup>

L'analyse financière est une vision résolument intégrale de l'entreprise. En effet, qu'il s'agisse d'une analyse financière interne ou externe, l'analyse doit s'efforcer d'étudier l'entreprise selon une approche systémique, afin d'élaborer un diagnostic des politiques suivies et de leurs résultats. L'analyste est amené à reconstituer les politiques menées par l'entreprise dans la mesure où sa situation financière est la sanction (positive ou négative) de son management et sa stratégie<sup>2</sup>.

Cette analyse représente un outil de diagnostic pour connaître la situation financière en utilisent toute les informations interne et externe a l'entreprise

# 1-2 Les éléments de l'analyse financière :

## 1-2-1 Le bilan financier:

« Le bilan est la photographie en fin d'exercice de la situation patrimoniale de l'entreprise. C'est un état dont la colonne de gauche, appelée Actif, comporte tous les éléments de la situation patrimoniale active, et dont la colonne de droite, appelée Passif comporte tous les éléments de la situation patrimoniale passive »<sup>3</sup>. Le bilan financier est résultant de retraitement, reclassement, réévaluation de bilan comptable il reflète notamment la vraie situation de patrimoine et de liquidité d'une PME.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>COHEN.E. « Analyse financière », 5ème Ed. Economica, Paris, 2001, P3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>SAMIRA M. et ABDESSADE M.« **Analyse <u>Financière: Manuel pratique des fondements et méthodes</u> », Oujda : CHEMS, 2007, p3.** 

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> E.ENGEL et F.KLETZ; «Cours de comptabilité générale »; p42; Ecole des mines de Paris; 2005.

## 1-2-1-1 L'actif:

L'actif représente l'emploi des ressources de l'entreprise. Un actif est un élément identifiable d'une entité ou d'agent économique, ayant une valeur économique positive.

# 1-2-1-2 Le passif:

Le passif distingue les ressources de l'entreprise selon leur nature juridique et financiere.la distinction se fais au niveau de la rubrique de capitaux propre et celle des dettes.

Tableau n°9: Le bilan financier

ACTIF PASSIF			
Actif immobilisé	Valeur immobilisées nettes	Capitaux propres	Capitaux permanents
immoonise	Autre valeur immobilisées	DLMT	permanents
	Valeurs d'exploitation	Dettes à court terme non	
Actif		bancaires	Dettes à
circulant	Valeurs réalisables	D. (1)	court terme
Valeurs disponibles		Dettes à court terme bancaires	

Source :direns.mines-paristech.frLe 19/06/2017 a 15h23

# 1-2-1-3 L'analyse de l'équilibre financier :

L'équilibre financier de l'entreprise peut être résultant de la confrontation permanente entre la liquidité des actifs et l'exigibilité du passif, ou la confrontation entre la couverture des besoins de courte durée par des ressources de courte durée (et pas de longue durée)<sup>1</sup>.

# A. Le besoin en fonds de roulement(BFR) :

C'est un besoin financier nécessaire et engendré par l'exécution des opérations renouvelables qui composent le cycle d'exploitation.

BFR = Valeur d'exploitation + Valeurs réalisables - Dette a court terme

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Hubert DE LA BRUSLERIE ; <u>« Analyse financière</u> » ; p256 ; 4 ème édition ; Dunod , Paris ;2010.

A partir de cette formule on aura deux hypothèses :

# • Lorsque le BFR est positif :

Les ressources à court terme ne permettent pas de couvrir les emplois à court terme. L'entreprise va devoir faire financer ses besoins à court terme soit à l'aide de son excédent de ressources à long terme (fonds de roulement), soit à l'aide de ressources financières complémentaires à court terme (comme des découverts bancaires). Dans la plupart des entreprises, le BFR est positif.

# • Lorsque le BFR est négatif :

L'entreprise n'a pas de besoin d'exploitation à financer. En effet, le passif à court terme excède les besoins de financement de son actif circulant. Dans certaines activités, le BFR est négatif.

Dans la plupart des cas, le BFR doit être financé. En général, il l'est par le Fonds de Roulement.

## B. Le fonds de roulement (FR):

« C'est un indicateur de l'équilibre financier de l'entreprise ainsi qu'un matelas de sécurité exigé par les créanciers à court terme, qui varie en fonction du secteur de l'activité de l'entreprise et de la nature de l'actif de celle-ci. »<sup>1</sup>.

Le fonds de roulement est la partie des capitaux permanents qui ne sont pas investies dans les actifs immobilisés cette partie reste disponible pour financer l'exploitation, il peut être calculé de cette façon :

# FR= Capitaux permanents – L'actif immobilisé

On peut envisager trois cas:

- **FR positif** : une entreprise qui dégage un FR positif pourra régler tous ces créanciers à court terme et disposera alors d'une marge de sécurité lui permettant de faire face à une éventuelle immobilisation des actifs circulants :
- **FR négatif**: l'actif circulant ne permettra pas à l'entreprise d'honorer tous ces engagements. Ceci résulte d'une mauvaise gestion de l'entreprise qui a financé une partie de ces immobilisations par DCT.
- **FR nul**: cette situation est quasi impossible dans un cadre pratique, et cela car l'entreprise n'est jamais à l'abri d'une mauvaise vente ou défaillance du client.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> PATRICK PIGET, « gestion financière de l'entreprise », Ed Economica 1998, p88.

## C. La trésorerie nette :

« Exprime l'excédent ou l'insuffisance de fond de roulement net après financement du BFR » l'Autrement dit la trésorerie représente l'ensemble des actifs rapidement transformables en liquidité pour le règlement des dettes à court terme.

Trésorerie nette (TN) = Fonds de roulement (FR) – Besoin en Fonds de roulement (BFR)

Grace à cette formule on aura deux hypothèses sue l'appréciation de l'entreprise

- **FR** > **BFR implique TR** > **0** : cela signifie que la trésorerie arrive à financer son exploitation avec ses ressources stable et dégage un excédent. A première vue on peut dire que l'entreprise est solvable, mais une trésorerie excédentaire inemployée peut être un indicateur de mauvaise gestion.
- FR < BFR implique TR < 0 : cela signifie que l'entreprise est en manque de ressources de trésorerie afin d'assurer des couvertures des besoins de financement de l'activité. Une partie du BFR et financer par les concours bancaire à court terme. On peut donc dire qu' il y'a une dépendance en matière de ressources de trésorerie et un risque d'insolvabilité.
- FR = BFR implique TR = 0 : cette dernière représente un équilibre parfait, mais elle est quasi impossible en permanence. Cette situation laisse supposer une gestion optimale des emplois et des ressources de l'entreprise.

## 1-2-2 Les soldes intermédiaires de gestion :

« Le compte de résultat exprime la formation ou destruction de richesse de l'entreprise en rapportant les charges aux produits de l'exercice »<sup>2</sup>.

Les soldes intermédiaires de gestion permettent de comprendre et d'analyser comment s'est formé le résultat d'une entreprise. Le seul montant du résultat ne suffit pas à donner un avis sur la situation financière de l'entreprise.

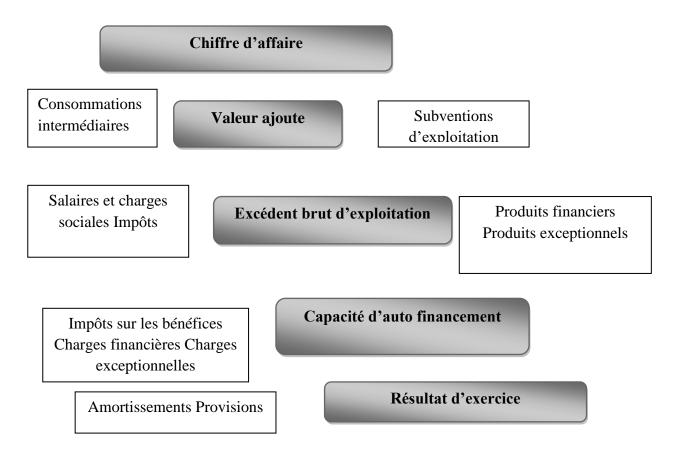
Ce sont des soldes car ils représentent des différences entre des produits et des charges. Leur appellation d'intermédiaires fait référence à des « paliers » entre la production et le résultat.

<sup>2</sup>Anne-Marie BOUVIER et Charlotte DISLE ; « <u>Introduction à la comptabilité</u> » ; p299 ; Dunod ; Paris ; 2008.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MICHELLE DI MARTINO, « guide financier de la PME », Ed organisation1993,p35.

# Schéma n° 2: Le schéma des soldes intermédiaires de gestion (SIG)

Ce schéma représente les principaux soldes intermédiaires de gestion et leur construction en faisant apparaître la capacité d'auto financement.



**Source:** www.editions-ellipses.fr le 22/03/2017 12:31

## 1-2-2-1 Le chiffre d'affaire :

Le chiffre d'affaire traduit le volume des affaires réalisées avec les tiers à l'occasion de l'activité courante de l'entreprise.

# 1-2-2-2 La valeur ajoutée :

La valeur ajoutée (VA) est un indicateur financier qui exprime la création de richesse brute d'une entreprise ou l'accroissement de valeur qu'elle a généré, du fait de ses activités courantes. Elle représente donc une traduction de l'activité de l'entreprise.

On le calcule comme suite :

Valeur ajoutée = Chiffre d'affaire - Consommation intermédiaire

## 1-2-2-3 Excédent brut d'exploitation :

L'excédent brut d'exploitation (EBE) correspond à une réalité. Son analyse permet des informations concernant l'exploitation de l'entreprise indépendamment de son niveau d'endettement et sa politique de dividende.

On le calcule comme suite :

EBE = Valeur ajoutée + Subvention d'exploitation - Salaires et charges sociales impôts

# 1-2-2-4Capacité d'auto financement :

C'est la capacité que détient une entreprise de dégager, par son activité propre, une ressource, elle permet à l'entreprise de se développer selon ses propre moyens et de disposer de capitaux supplémentaires par appel à l'emprunt.

On le calcule comme suite :

CAF= EBE + Produits financier s+ Produits exceptionnelles – Impôt sur les bénéfices – charges financières – charges exceptionnelles.

# 1-2-2-5 Résultat d'exercice :

Il donne une précision sur le résultat tiré de l'exploitation normale et courante de l'activité d'une entreprise. Les aspects financiers ou exceptionnels ne sont pas pris en compte dans cette notion. Il en est de même concernant l'impôt sur les bénéfices.

**Résultats d'exercices = CAF – Amortissement provision** 

# 1-2-2-6 La marge commerciale:

Pour les entreprises commerciales, qui achètent des marchandises et les revendent sans les transformer, il existe aussi un autre solde

## Schéma n°3 : La marge commerciale

Achats de marchandises

Marge commerciale

Source: http://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782729871444\_extrait.pdf

La marge commerciale = Ventes de marchandises – Achats de marchandises

## 1-2-3 Le tableau des flux de trésorerie<sup>1</sup> :

Le tableau des flux de trésorerie détaille l'ensemble des mouvements de trésorerie sur un exercice donné en distinguant les flux provenant des processus d'exploitation, d'investissement, et de financement.

Les flux de trésorerie constate pendent un exercice sont classer :

- Flux de trésorerie interne ;
- Flux lié à l'investissement ;
- Flux lie au financement.

## 1-2-3-1 Flux de trésorerie interne :

- A. Les flux de trésorerie lie à l'activité :
- 1) Les encaissements sur produit d'exploitation

C'est la différence entre :

- Le chiffre d'affaires HT, les autres produits d'exploitation et les subventions d'exploitation,
- les variations des créances clients et autres créances d'exploitation (créances clients brutes, avances acomptes versés aux fournisseurs, effets escomptés non échus, différences de conversion sur créances, charges constatées d'avance).

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>a.joannes.free.fr le 28/05/2017 a 14 :34

Les encaissements sur produit d'exploitation = Les chiffres d'affaire (HT) et autre produits d'exploitation - Les variation des créances client et autre créances d'exploitation.

## 2) Les décaissements sur charge d'exploitation :

C'est la différence entre :

- Des achats et d'autres charges d'exploitation (charges externes, impôts taxes, salaires, charges sociales, autres charges, ...),
- Des variations des fournisseurs et autres dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, avances acomptes reçus des clients, différences de conversion sur dettes, produits constatés d'avance, ...).

Les décaissements sur charge d'exploitation = Achat et autre charge d'exploitation – Variation des fournisseurs et autre dette d'exploitation

## 3) Les flux de trésorerie d'exploitation :

Trésorerie d'exploitation = Encaissements sur produits d'exploitation - Décaissements sur charges d'exploitation

Ces flux ne tiennent pas compte:

- Des variations de stocks,
- Des productions stockées ou déstockées,
- De la production immobilisée.

# B. Les flux de trésorerie hors exploitation et les flux de trésorerie interne :

Les flux de trésorerie hors exploitation ne concernent pas l'exploitation, l'investissement ou le financement.

Flux liés aux opérations hors exploitation = intérêts encaissés + différences positives de change - différences négatives de change + produits exceptionnels sur opérations de gestion -charges exceptionnelles sur opérations de gestion

Flux décaissés pour la participation des salariés = participation des salariés + dettes sur participation (N-1) - dettes sur participation (N)

Impôts sur bénéfices décaissés = Impôts sur bénéfices + Dettes d'impôts (N-1) - Dettes d'impôts(N)

La trésorerie interne = Flux de trésorerie d'exploitation + Flux liés aux opérations hors exploitation - Intérêts décaissés (charges d'intérêts, charges financières de redevances de crédit-bail) - Impôts sur bénéfices - Flux décaissés pour la participation des salariés -Distribution de dividendes mis en paiement.

#### 1-2-3-2 Les flux lie à l'investissement :

Ces flux ont pour objectif de cerner la politique d'investissement menée par les dirigeant, et évalue la rentabilité des décisions.

#### Les flux liée à l'investissement =

Des investissements d'exploitation hors production immobilisée (acquisition d'immobilisations corporelles (terrains, constructions, matériel et outillage, ...) et incorporelles (marques, brevets, ...)

- + Des acquisitions de participations et autres titres immobilisés
- + De la variation des autres actifs immobilisés hors charges à répartir
- Des subventions d'investissement reçues
- Des variations des dettes sur immobilisations
- Des encaissements sur cessions d'immobilisations

#### 1-2-3-3 Les flux de financement :

Son objectif c'est l'identification et l'analyse de la politique de financement menée par le dirigeant.

On le calcule comme suite :

Les flux de financement =Les flux de trésorerie lies au capitale + Les variations des emprunts + Les variations de la trésorerie passive

# A. Les flux de trésorerie lies au capitale :

Il s'agit de la différence entre :

- Les augmentations ou réductions du capital.
- Les variations des créances sur capital appelé non versé.

Flux liée au capital = Les augmentations ou réductions dus – Les variations des créances sur capital appelé non versé.

# B. Les variations des emprunts :

C'est la différence entre :

- Les nouveaux emprunts (hors prime de remboursements et plus les intérêts courus N).
- Les remboursements d'emprunts (plus amortissements inclus dans redevances de crédit-bail, plus intérêts courus N-1).

Variations des emprunts = Nouveaux emprunts - Les remboursements d'emprunts

# C. Les variations de la trésorerie passive :

C'est la différence entre :

- Les variations des crédits bancaires courants.
- Les variations des créances cédées non échues et des effets escomptés non échus.

Variation de la trésorerie passive =Variation des crédits bancaires courants – Variation des créances cédées non échues

# 1-3 La méthode des ratios :

## 1-3-1 Définition:

La méthode des ratios représente la technique la plus utilisé dans l'analyse financière.

Le ratio est le rapport expressif entre deux grandeurs caractéristiques significatives de la situation du potentiel de l'activité ou de rendement de l'entreprise.

Les ratios peuvent être exprimés en par un nombre, un pourcentage, ou par une durée (nombre de jours, de mois ou d'années). Ils doivent être significatifs, compréhensibles et d'un coût de confection raisonnable.

Les ratios peuvent être regroupes selon les quatre principales dimensions financières de l'entreprise :

- Ratios de structure financière ;
- Ratios de liquidité;
- Ratios de rentabilité;
- Ratios de gestion et activité.

## 1-3-1-1 Ratios de structure financière :

Les ratios de structure financière soulignent le poids des masses significatives de l'actif et du passif financier, ils donnent une bonne image de l'évolution des emplois et des ressources durables.

Tableau n° 10 : Les ratios de structure

Le Ratio	Mode de calcul	Interprétation
		Ce ratio mesure l'importance
Couverture	Fond propre / Total Actif	des fonds propres par rapport
risque liquidatif		au total bilan. Un taux allant
		de 20 à 25 % est acceptable
Endettement	Total Dettes / total Actif	Il exprime le niveau
		d'endettement de l'entreprise
		Ce ratio mesure le poids des
		fonds propres par rapport aux
Capacité	Fond Propres / Capital	capitaux permanents.
d'endettement	permanent	L'entreprise dispose d'une
		capacité
		d'endettement lorsque ce
		ratio est supérieur à 50%.
		Ce ratio permet de mesurer la
Capacité de		capacité de l'entreprise à
remboursement	DLMT / CAF	rembourser les emprunts à
		moyen et long terme qu'elle
		acontractés. Ce ratio doit être
		entre 3 et 4

Source: www.compta-facile.com

# 1-3-1-2 Ratios de liquidité :

« La liquidité de l'entreprise mesure son aptitude à faire face à son obligation (engagements) à court terme. Elle implique la capacité de transformer rapidement les actifs circulant en disponibilités pour couvrir les dettes à court terme.il sont établis dans le cadre d'une analyse liquidité-exigibilité »<sup>1</sup>

En d'autres termes ces ratios ont pour but de mesurer la capacité d'une entreprise à faire face à ses engagements dans des délais restreins et cela par la mise en œuvre du fond de roulement et/ou la liquidation des éléments de l'actif circulant.

Tableau n° 11 : Les ratios de liquidité

Le Ratio	Mode de calcul	Interprétation
Liquidité générale	Actif. Circulant / DCT	Ce ratio mesure la couverture des DCT par les ressources à court terme.
Liquidité réduite	(Actif Circulant - Stocks) / DCT	il mesure la capacité de l'entreprise à honorer ses DCT sans faire appel à ses stocks.
Liquidité immédiate	Valeurs. Disponibles / DCT	Ce ratio mesure l'aptitude de l'entreprise à faire face au remboursement de ses dettes à court terme par ses disponibilités immédiates

Source: http://direns.mines-paristech.fr

# 1-3-1-3 Les ratios de rentabilité :

« La rentabilité fait référence à un résultat divisé par une grandeur telle que le chiffre d'affaire, l'actif total ou les capitaux propre »<sup>2</sup>

Les ratios de rentabilité mesurent la performance générale de l'entreprise et, par conséquent, les résultats des différentes décisions prises par les gestionnaires. Ces ratios intéressent particulièrement les investisseurs et les gestionnaires.

Ils permettent de mesurer ou de juger l'efficacité de la gestion menée par les dirigeants de l'entreprise soit, à partir des résultats secrétés par l'agent économique, soit à partir du cash-flow brut ou net et le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>JEROME CABY, JACKY KOHEL, « analyse financière », Ed pearson et e-node, france2003, p124

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Patrick piget, « gestion financière de l'entreprise », Ed economica, 1998,p120

Tableau n° 12 : les ratios de rentabilité

	Ratios	Interprétation
Rentabilité économique	EBE / Actif circulent	ce ratio ne prend pas en considération les conditions de financement (part relative des capitaux propres et des capitaux empruntés à long terme).
Rentabilité financière	Résultat net / fond propre	Il mesure l'aptitude de l'entreprise à rentabiliser les fonds apportés par les associes.

**Source :** ressources.aunege.fr

# 1-2-1-4 Ratios de gestion et activité :

« Les ratios d'activité ou de rotation sont généralement construits en rapprochant des éléments du compte de résultat et du bilan » 1.

Tableau n° 13: Ratios d'activité

Ratios	Interprétation
Frais financier / EBE	Ce ratio mesure le poids de l'endettement d'une entreprise
Frais financier / Chiffre d'affaire (HT)	Ce ratio mesure la part du chiffre d'affaire qui sert à rémunérer les banques.
Valeur ajoute / Chiffre d'affaire (HT)	Il mesure le taux d'intérêt d'une entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des charges externe.
Chiffre d'affaire / Actif totale	Ce ratio permet de comparer l'évolution du chiffre d'affaire à celle de l'actif totale.

Source : mémoire la gestion du risque de crédit selon la méthode score p43 enssea

# 1-3-2 Les avenages et les inconvénients de l'analyse par la méthode des ratios :

Les avenages de cette méthode sont :

• On peut démesurer l'évolution dans le temps, des performances réalisés par l'entreprise ;

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Patrick piget, op.cit, p112

- Les ratios nous donnent la possibilité d'apprécier la position de l'entreprise par rapport aux performances des entreprises concurrentes ;
- Les ratios permettent aux banquiers d'évaluer et d'anticiper le risque d'insolvabilité d'un client sollicitant un crédit.

Cependant cette méthode n'est pas parfaite mais bien au contraire elle possède des inconvénients qui réduisent son intérêt :

- Les bilans comptables peuvent être modifiés pour des raisons commerciales ou fiscales;
- Les facteurs externes tel que : la politique monétaire, le taux d'inflation, la politique fiscale ne sont pas pris en compte.

Malgré les restrictions que compte l'analyse par les ratios, elle demeure une méthode de diagnostic et d'aide de décision indispensable. Son utilisation reste tributaire de la qualité et de la fiabilité de l'information comptable.

# II. Les nouvelles méthodes d'évaluation du risque de crédit :

# 1- La notation financière (le rating) :

Il est défini comme « un processus d'évaluation du risque attaché à un titre de créance, synthétiser en une note, permettent un classement en fonction des caractéristiques particulières du titre proposé et des garanties offertes par l'émetteur »<sup>1</sup>.

Une note ou rating est un indicateur synthétique résumant le degré de solvabilité d'un emprunteur ou d'un prêt. Il existe deux types de notation : la notation externe et la notation interne.

#### 1-1 La notation interne :

« Les notations internes constituent un indicateur clé, bien que sommaire, du risque inhérent à un crédit individuel dans les banques couvertes par l'enquête. Les notations incorporent habituellement une appréciation du risque de perte, consécutive à la défaillance d'un emprunteur, fondée sur la prise en compte des informations adéquates d'ordre quantitatif et qualitatif »<sup>2</sup>.

# 1-1-1Les objectifs de la notation interne :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>KARYOTIS.D, « la notation financière : une nouvel approche du risque », la revue banque éditeur ,1995p16

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, Panorama de pratiques observées dans les systèmes internes de notation des banques, 2000, P13

La notation interne des contreparties constitue donc un enjeu stratégique de première importance pour les établissements financiers. Elle répond à la fois à un besoin interne et à une contrainte externe visant ainsi à doter la banque d'un instrument d'évaluation et de pilotage du risque, que se conformer aux exigences réglementaires dans le cadre de la réforme Bâle II. La mise en place de la notation interne répond ainsi aux objectifs suivants :

# a) Mesurer, gérer et suivre les risques de contrepartie :

Il s'agit de donner une notation quantitative à un client après avoir analysé le risque de l'affaire, permettant donc de mesurer sa probabilité de défaut. De plus, une fois toutes les contreparties couvertes, cette notation donne la possibilité d'évaluer la qualité de la totalité du portefeuille de la Banque.

# b) Mettre en place un langage commun du risque :

La notation attribuée est placée dans une échelle de risque finement graduée, cette échelle diffère d'un établissement à un autre, offrant la possibilité d'une correspondance avec les notations externes d'agences de cotation.

# c) Tirer profit des réformes réglementaires de Bâle II :

Ce système de notation, développé à des fins de notation interne de la Banque, répond aussi aux exigences de la réforme des règles prudentielles dans le cadre de Bâle II qui sont appliquées depuis 2007.

## 1-1-2 Les avantages de la notation interne :

- Cette méthode nous permet de quantifier les risques, d'étudier leur évaluation, leur performance individuelle et collective ainsi que l'impact de ce risque sur les résultats de la banque.
- Il permet l'optimisation du processus d'octrois de crédit en le standardisant et en partageant l'information.
- Cette méthode permet à la banque d'élaborer des modèles et des méthodes qui vont lui permettre d'allouer ses fonds propres économiques en fonction de la consommation de fonds propres que présente chaque risque.

## 1-1-3 Les limites de la notation interne :

Avec tous les avantage que procèdent cette méthode elle a aussi des limite :

- Les limites dans la subjectivité d'appréciation liée à toute analyse du risque ;
- L'évolution de l'économie représente un obstacle sur la prévision de l'avenir des entreprises ;
- Cette méthode n'est pas fiable totalement car elle peut faire des erreurs de classement.

#### 1-2 La notation externe :

La notation externe est effectuée par les agences de notation financière, elle a une estimation du risque de titre de créances émis par une entreprise. Elle évalue la possibilité de paiement des intérêts et le remboursement du principal des dettes.

Les principales agences des notations sont :

- Moody's investors services incorporation;
- Fitch investors services incorporation;
- Standard & poor's.

# 1-2-1 Les objectif de la notation externe :

Parmi les objectifs les plus importants de la notation externe on a :

- Facilité l'accès aux sources de financement des emprunteurs ;
- Facilité la hiérarchisation des taux de financement à appliquer sur les emprunteurs ;
- Elle facilite l'évaluation des risques économiques engendrés par l'incapacité des émetteurs à faire face à leur engagement.

## 1-2-2 Les limite de la notation externe :

- la qualité et la fiabilité de la mesure du risque de crédit fournie par les agences de notation ;
- le coût élevé de l'analyse, obligeant les banques à développer en interne des outils de notation de leurs débiteurs.

## 2- Le RAROC (Risk adjusted return on capital):

RAROC est un indicateur synthétique permettant de mettre en regard la rentabilité réelle d'une opération avec le risque qui lui est associé : c'est le ratio entre la marge nette prévisionnelle après déduction des pertes moyennes anticipées (Expected loss) et une mesure de la perte inattendue (Unexpected Loss).

En termes de gestion des fonds propres, le RAROC peut être défini comme étant un ratio qui exprime le taux de rendement des fonds propres économiques : C'est donc le rapport entre le résultat ajusté des provisions correspondant à la perte attendue, et les fonds propres destinés à couvrir les pertes inattendues. Comme il s'agit d'une mesure objective, et non réglementaire, les provisions et les fonds propres sont tous les deux économiques.

Ainsi, nous pouvons écrire le RAROC sous la formule suivante :

RAROC = (Revenus – Couts d'opération – Perte attendus) / Pertes inattendues

#### Ou bien:

RAROC = (Revenus - Couts d'opération - Provisions économiques)/ Fond propres économiques

Une fois calculé, le RAROC est comparé soit à un ratio-seuil tel que le rendement des capitaux propres, ou le coût moyen des fonds propres, soit à un niveau RAROC cible, fixé préalablement par la banque, à partir duquel elle estime que l'opération apporte de la valeur et devrait être réalisée.

Les types de RAROC se différencient par la date et par le périmètre des calculs<sup>1</sup>:

# 2-1 RAROC à l'origine :

Il se calcule à l'octroi d'un crédit et prend en compte tous les éléments jusqu'à la fin de l'opération.

#### 2-2 RAROC résiduel :

Il prend en compte les changements des caractéristiques des clients(notation), des crédits et des garanties. Mais il est caractérisé par sa grande volatilité d'un jour sur l'autre en fonction des évènements de la vie d'un crédit (frais de dossiers, amortissement...etc.) ne permet pas d'adopter une stratégie client.

## 2-3 RAROC annuel:

Il ne prend en compte que les éléments compris dans une année civile. Il correspond à l'exercice budgétaire et donne la possibilité d'adopter une stratégie, de fixer des objectifs et de pouvoir mesurer les conséquences en fin de période.

# 2-4 RAROC complet:

Le calcul prend en compte, à une date donnée, tous les éléments des engagements en cours, de la date d'origine à la date d'échéance de chaque concours. Ce type est plus stable et plus exhaustif, il permet d'adopter une stratégie non seulement pour le client, mais aussi pour un portefeuille ou une activité.

## 1-2-1 Les limite de la méthode RAROC:

- Un outil de type RAROC est très sensible aux paramètres de calcul et aux hypothèses ;
- L'utilisation de l'outil RAROC requiert une assimilation de plusieurs concepts, notamment la notation, la modélisation du risque de crédit ainsi que les techniques de réduction du risque. Une mauvaise assimilation de ces notions induira de mauvaises

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> T. RONCALLI, « La gestion des risques financiers », Ed. ECONOMICA, Paris, 2004, p.433 - 434.

interprétations des résultats par l'utilisateur, ce qui peut lui empêchera de prendre de bonnes décisions :

 Au-delà des limites techniques et humaines, l'application de la méthode RAROC peut être contrainte par des constats spécifiques à l'environnement dans lequel elle sera appliquée

## 3 - La méthode VAR(Value at risk) :

« La value at Risk est une estimation de la perte potentielle (exprimée dans une unité monétaire) qui peut résulter de la détention d'un portefeuille de produits financiers sur une période donnée (un jour, une semaine, etc.), avec un niveau de confiance choisi à priori (95%, 99%, etc.) dans des conditions défavorables de fluctuation des marchés »¹Pour le risque crédit, la Var est définie comme étant : « la perte maximale sur un crédit à un horizon donné avec un certain degré de confiance »².

## 4 - La méthode scoring:

Les modèles de Score sont des outils de mesure du risque utilisent des données historiques et des techniques statistiques.

Leur projet est de déterminer les effets de diverses caractéristiques des emprunteurs sur leur chance de faire défaut, ils produisent des scores qui sont des notes mesurant le risque de défaut des emprunteurs.

La mise en place d'un système de crédit scoring dans une banque passe à priori par les étapes suivantes :

- Extraire dans les dossiers de crédits accordés dans le passé un échantillon de « bons clients » et de « mauvais clients ».
- Analyse préliminaire des données issues de l'échantillon choisi (élimination des erreurs et incohérences, recodage des variables, sélection des variables explicatives, etc.)
- Utilisation de la moitié des données de l'échantillon pour modéliser le score de risque (explication de la probabilité d'être un mauvais client comme une fonction de ses caractéristiques)
- Utilisation de l'autre moitié des données de l'échantillon pour valider le modèle de scoring spécifié.
- Fixation d'un seuil de score en déca duquel un client est considéré comme
  - « Mauvais». Ce seuil est généralement fixé à travers un calcul économique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> N. GAUSSEL, J. LEGRAS, F. LONGIN, R. RABEMANANJARA, « <u>Au-delà de la Var</u> », Quants n° 37, Recherche et Innovation, CCF.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> M. DIETCH et J. PETEY, « <u>Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières</u> », éd. Revue banque éditeur, Paris, 2008, P97

# 4 -1 Les limite de la méthode scoring

Les méthodes statistiques de scoring soufrent néanmoins de quelques insuffisances dont entre autres :

- La décision pouvant être prise suite à l'utilisation des méthodes de scoring est basée sur une probabilité et non sur une certitude ;
- Les méthodes statistiques de scoring supposent comme toute autre méthode statistique que le futur est identique au passé ;
- Le risque est expliqué par les seules variables disponibles ;
- Il existe un vrai problème de biais de sélection dans l'élaboration d'une méthode de crédit scoring. En effet, les dossiers refusés ne sont pas pris en considération ;
- L'application d'un système de scoring nécessite un grand nombre de données et de variables statistiques et serait de ce fait impossible à réaliser sans l'outil informatique ;
- La mise en place d'un système de scoring dans une entreprise n'est pas toujours facile à réaliser du fait de la nécessité de son intégration informatique avec les autres systèmes d'information.

# **SECTION III: LA COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT:**

Dans cette section nous allons on premier lieu citer les moyens de préventions contre le risque de crédit, puis les principaux acteurs qui interviennent dans la gestion du risque de crédit.

# 1- Les moyens de prévention contre le risque de crédit :

Pour pouvoir maitriser, gérer les risques de crédit et assurer une bonne issue à ce dernier, le banquier dispose de plusieurs moyens de gestion et de protection. Mais ces moyens ne le dispensent pas d'une étude méticuleuse de la situation de l'entreprise; cette étude reste le moyen le plus efficace pour limiter les risques liés à l'octroi de crédits.

Parmi les moyen de prévention il y'a:

- La diversification du portefeuille de crédit ;
- Les études approfondies du futur débiteur ;
- La surveillance constate de la solvabilité ;
- La prise de garantie.

# 1-1 La diversification du portefeuille de crédit :

Il est très dangereux pour une banque de se concentrer sur quelque crédit a gros bénéfice, ces pour cela que les banque doivent diversifier leur portefeuille.

En effet plus les crédits sont repartis entre un grand nombre de bénéficières et d'émetteurs, plus la probabilité de non remboursement est faible.

La diversification du portefeuille de crédits d'une banque peut prendre plusieurs aspects. Ainsi, la diversification géographique ou régionale permet à la banque de couvrir spatialement l'économie.

Il y a également la diversification sectorielle qui permet de pourvoir répondre aux besoins des différents secteurs de l'économie.

La banque pour satisfaire les besoins variés des agents économiques, diversifie ses produits. La diversification des produits a pour but non seulement la satisfaction du besoin des clients de la banque, mais aussi l'amélioration de la performance de la banque<sup>1</sup>.

# 1-2 Les études approfondies du futur débiteur :

Ont décident d'octroyer des crédits qu'aux personne pressentant un faible risque de défaillance les banque réduisent le risque de crédit.

La banque doit vérifier que le montant des remboursements et intérêts demandés est en correspondance avec les revenus actuels et futurs du débiteur.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>www.lesechos.fr le 20/04/2017 a 9 :03

Elle doit également s'assurer que le client a le réel désir d'honorer ces engagements. Pour cela, elle peut consulter les fichiers d'incident de paiement et de remboursement des confrères ou de la banque centrale.

La banque peut aussi sélectionner ses clients à partir de leur situation familiale, de leur niveau de revenu et de tous autre éléments servant à différencier les clients défaillants des non défaillants.

La décision d'octroyer ou non un crédit a une entreprise est prise après des études de conjoncture du secteur économique et examen de sa situation financière.

## 1-3 La surveillance constante de la solvabilité :

La solvabilité est une chose qu'il faut surveiller continuellement. Il y a des gens solvables à un moment donné et qui ne le sont plus ensuite. Cette solvabilité se rattache à la notion du patrimoine. Elle dépend aussi des sûretés stipulées<sup>1</sup>.

Faute de sûreté particulière, c'est l'ensemble du patrimoine du débiteur qui constituera sa garantie.

Il faut se défier, il y a des richesses plus ou moins sécurisantes pour le créancier. Le créancier prudent ne dormira tranquille que si les biens de son débiteur sont disponibles, faciles à dessaisir. Il comparera les disponibilités avec les exigibilités pour savoir si d'autres créances ne mettent pas son débiteur en difficulté.

Il sait enfin que certains biens comme le fonds de commerce sont susceptibles de s'évanouir d'eux-mêmes si le débiteur relâche ses efforts. Il y a aussi des gens extrêmement riches qui ne paient pas leurs dettes. D'autres fortunes sont peut être des biens insaisissables.

## 1-4 La prise de garantie :

Dans son activité habituelle, le banquier est appelé à accorder sa confiance. Cependant, les exigences du métier ont voulu que cette confiance ne soit accordée qu'avec précaution, car le banquier ne pourra jamais éliminer tous les risques découlant de son engagement. C'est pourquoi, il recourt, le plus souvent au recueil des garanties.

Une bonne garantie pour le banquier est souvent une bonne étude du dossier, Un bon crédit, n'est pas un crédit qui est adossé à de bonnes garanties, loin de là. Le banquier s'entoure de garanties que dans une optique de conforter la banque dans un avenir proche de récupérer les fonds prêtés.

Nous distinguons deux types de garanties : les garanties réelles et les garanties personnelles.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Emery NTWARI « <u>La gestion du risque de crédit bancaire dans un contexte de crise</u> <u>économique</u> », 2008. <u>http://www.memoireonline.com</u>

## 1-4-1 Les garanties réelles :

La garantie réelle consiste en l'affectation d'un bien meuble ou immeuble en garantie d'une dette. Ces biens peuvent appartenir au débiteur lui-même ou à un tiers qui s'engage au profit du débiteur.

Selon HADJ SADOK Tahar dans son ouvrage «les risques de l'entreprise et de la banque», ce genre de garantie est juridiquement appelée «cautionnement réel».

Les principales sûretés réelles sont :

- L'hypothèque : dans le cas où le bien donné en garantie est un bien immeuble ;
- Le nantissement : dans le cas où le bien donné en garantie est un bien meuble.

# 1-4-1-1L'hypothèque:

Conformément à l'article 882 du Code Civil : « le contrat d'hypothèque est le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».

L'hypothèque constitue un droit réel sur les biens hypothéqués, il permet au créancier de saisir ces derniers et les vendre s'il n'est pas payé à échéance, il lui offre aussi un droit de préférence et un droit de suite sur le prix de ces biens. Néanmoins, il conserve au débiteur le droit de jouissance et d'usage du bien.

Il existe trois types d'hypothèques:

## a) L'hypothèse conventionnelle :

Elle résulte d'une convention entre le débiteur et le créancier. Elle doit être constatée par un acte authentique et faire l'objet d'une publication auprès de la conservation foncière.

## b) L'hypothèque légale :

Hypothèque légale est formalisée par la banque sans passer par le notaire. C'est un imprimé sur lequel, la banque renseigne toutes les informations concernant le prêt (montant, échéance, taux) et concernant le bien à hypothéquer (localisation, surface...etc), ensuite la banque le dépose auprès la conservation foncière territorialement compétente pour enregistrement. (La loi 90/10 a autorisé aux banques de formaliser des hypothèques légales).

# c) L'hypothèque judiciaire :

L'hypothèque judiciaire résulte de jugements condamnant ou non le débiteur, Elle est obtenue par le banquier suite à une procédure judiciaire.

#### 1-4-1-2 Le nantissement :

Selon l'article 948 du Code Civil : « le nantissement est un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier ou à une

autre personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet en quelque main qu'il passe par préférence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang ».

Il représente une une sûreté réelle mobilière portant sur un bien incorporel (des parts sociales, un fonds de commerce par exemple). Il s'agit donc d'une garantie pour le créancier qui obtient un droit sur un bien de son débiteur.

Il existe plusieurs sortes de nantissement :

- Le nantissement du fonds de commerce ;
- Le nantissement d'outillage et de matériel d'équipement ;
- Nantissement ou gage sur véhicules ;
- Nantissement d'actifs financiers ;
- Nantissement de marchés publics.

# a) Le nantissement du fond de commerce :

«La possibilité de donner en garantie le fonds de commerce suivant une procédure inspirée de celle des hypothèques»<sup>1</sup>

Le nantissement du fonds de commerce est une garantie de paiement portant sur le fonds de commerce, et qui permet au créancier de se prémunir contre le risque de non remboursement d'une dette par le débiteur.

Le nantissement du fonds de commerce peut être conventionnel ou judiciaire, mais il demeure une sûreté réelle.

# b) Le nantissement d'outillage et de matériel d'équipement :

Le nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement, appelé encore « gage », ne peut être consenti que par un acquéreur professionnel<sup>2</sup>.

# c) Le nantissement ou gage sur véhicules :

Un véhicule est dit "gagé" lorsqu'un créancier (Etat, banque, organisme de crédit...) dispose sur lui d'une garantie qui, en principe, empêche le propriétaire de vendre le bien jusqu'à la levée du gage<sup>3</sup>.

En pratique, cette situation concerne notamment le cas de l'acheteur ayant bénéficié d'un prêt pour acquérir sa voiture à condition que celle-ci soit gagée au bénéfice du prêteur jusqu'au remboursement de l'emprunt.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> HADJ SADOK Tahar, «Les risques de l'entreprise et de la banque», édition DAHLAB, Alger, 2007, p.131.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>http://www.le-droit-des-affaires.comle 18/04/2017 a 16:33

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>http://droit-finances.commentcamarche.net le 18/04/2017 a 18:05

## d) Le nantissement d'actifs financier :

Le nantissement d'actif financier, représente un contrat par le quel le débiteur met en gage ces titres aux créanciers ou à un tiers.

# e) Nantissement de marché public :

Le nantissement est le contrat par lequel le titulaire d'un marché ou chaque sous traitant admis au paiement direct remet à son créancier l'exemplaire unique du marché qui lui est délivré par la personne publique<sup>1</sup>.

Ensuite le créancier notifie le nantissement au comptable assignataire de la personne publique qui lui règle directement, sur présentation de l'exemplaire unique, les sommes dues pour l'exécution du marché.

# 1-4-2 Garanties personnelle:

Les garanties personnelles sont constituées par l'engagement d'une ou plusieurs personnes physiques ou morales, au profit d'un créancier, qui promettent de se substituer à un débiteur principal si celui-ci faillit à ses obligations à échéance pour désintéresser son créancier.

On distingue deux sortes de garanties personnelles :

- le cautionnement ;
- l'aval.

# 1-4-2-1 Le cautionnement :

L'article 644 du code civil algérien définie le cautionnement comme étant: « Un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant envers le créancier de satisfaire à cette obligation, si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Autrement dis le cautionnement est une sûreté personnelle par laquelle une personne nommée la caution s'engage à l'égard d'une tiers nommée le bénéficiaire du cautionnement à payer la dette du débiteur principal qui est la personne cautionnée, au cas où cette dernière faillirait à ses engagements.

On distingue deux types de cautionnement

- Le cautionnement simple ;
- Le cautionnement solidaire.

#### a) Le cautionnement simple :

Dans le cadre d'un cautionnement simple, la caution peut retarder son paiement et alléger sa charge par les mécanismes suivants :

57

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>http://www.marche-public.frle 22/04/2017 a 22 :40

# ✓ Le bénéfice de discussions :

Il permet a la caution poursuivie de demander au banquier sans aucune obligation d'envisager de discuter des bien du débiteur, avent d'engager des poursuites contre elle.

#### ✓ Le bénéfice de division :

Dans le cas ou il y'a plusieurs caution, le créancier peut poursuivre chaque une d'elle que pour sa part dans l'engagement.

# b) Le cautionnement solidaire :

Le cautionnement solidaire n'a pas les avantages dont jouit la caution simple, comme le stipule l'article 665 du Code Civil : « la caution solidaire ne peut requérir le bénéfice de discussion ».

Dans ce genre de caution, il n'y a ni bénéfice de discussion, ni bénéfice de division. Le créancier a le choix de poursuivre indifféremment le débiteur ou la caution.

Généralement, c'est le type de cautionnement que demande le banquier auprès de ses clients comme garantie personnelle, car elle offre à la banque une marge de sécurité encore meilleur que le cautionnement simple et lui permet bien sûre de gagner du temps à travers la procédure que devra entamer celle-ci.

#### 1-4-2-2 L'aval:

Selon l'article 409 du Code de Commerce : « l'aval est l'engagement d'une personne de payer toute ou partie d'un montant d'une créance, généralement un effet de commerce ».

Il désigne un engagement personnel donné par un tiers au profit d'un des signataires d'un effet de commerce à concurrence d'un montant qui est habituellement de la totalité de la somme due. Il est très généralement donné sur l'effet de commerce sous la forme de la mention "bon pour aval" suivi de la signature de celui qui s'engage, dénommé l'avaliste, mais l'aval peut résulter aussi d'un acte séparé.

# 2 -Les principaux acteurs de la gestion des risques bancaires :

Il s'agit des acteurs qui détermine le contexte réglementaires politique dans lequel les banque exerce leur activité et qui on une grande influence sur la gestion des risques. Selon Hennie Van Greuning, Sonja Brajovic Bratanovic<sup>1</sup>, ce sont les autorités régulatrices, les autorités de contrôle, les actionnaire, le conseil d'administration, la direction, le comité d'audite et les auditeurs interne, les auditeurs externes, et enfin le grand publique.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Hennie Van Greuning, Sonja Brajovic Bratanovic,« <u>Analyse et gestion du risque bancaire</u> », ED eska, 2004,p33

## 2-1 Les autorités régulatrices :

Une autorité de régulation est un organisme qui veille au bon fonctionnement du système bancaire et financier d'un pays ou d'une zone géographique.

Ses autorités adoptent soit une approche normative ou bien une approche orientée vers le marché, ce choix ne dépend que des concepts et des principes généraux liée a l'ensemble du système économique.

#### 2-2 Les autorités de contrôle :

Le Conseil de Surveillance est responsable du contrôle de toute la gestion d'une Banque, il pressent en charge le contrôle de l'application de la loi, des Statuts et règlements, de l'exécution des recommandations des inspecteurs, et aussi des disciplines financières.

#### 2-3 Les actionnaires :

Les actionnaires ont le pouvoir de déterminer l'orientation de la banque.

Les régulateurs du système bancaire reconnaissent l'importance des actionnaires, car ces derniers représentent pour la banque un moyen d'obtention d'une licence bancaire, qui comprend obligatoirement l'identification des principaux actionnaires.

#### 2-4Le conseil d'administration:

Le conseil d'administration délègue la gestion de l'activité bancaire aux employés et aux cadres exécutifs, mais ils ne peuvent pas renier leur responsabilité face à la mise en place des règles et de pratiques imprudentes en ce qui concerne les prêts, les investissements...etc.

# 2-5 La direction:

La qualité de la direction et de la supervision bancaire par les administrateurs se reflètent dans le positionnement stratégique d'une banque, dans la nature de son profile de risque et l'adéquation des systèmes d'identification, du suivie et la gestion de se profile.

# 2-6 Le comité d'audit et les auditeurs internes :

Le comité d'audit est une extension de la fonction de gestion des risques du conseil d'administration, il constitue un outil très important pour aider la direction à identifier les catégories de risque dans les organisations complexe.

# 2-7 Les auditeurs externes :

L'auditeur a pour objectif d'exprimer un avis sur les résultats financier de la banque qui reflètent sa situation financière est ces résultat pendent une période donnée.

Le rapport fait par les auditeurs est utilisé par les actionnaires, les superviseurs, les professionnels de finance, les déposants et les créanciers.

# 2-8 Le grand publique

Les investisseurs et les déposants tombent toujours dans l'erreur de croire que les régulateurs peuvent toujours garantir la sécurité des dépôts publique, cependant occupe réglementation de protection ne peut les affranchir de leur responsabilités qui concerne les désistions de leur investissement.

Les investisseurs et les déposants peuvent diversifier leur placement et sont responsables de leur appréciation personnelle d'une institution personnelle.

# **Conclusion:**

Les risques bancaires ou plus particulièrement le risque de crédit a une influence négative sur la performance et la rentabilité de l'établissement de crédit sur tout quand ce dernier est mal géré.

La prévention contre le risque de crédit comme nous l'avons cite dans se chapitre repose sur les garanties et les méthodes d'évaluation qui permettent de faire face au risque pour avoir une rentabilité, et permettent à la banque de mieux maitriser son portefeuille d'actifs, ainsi de réduire le taux de perte sur son portefeuille de crédits.

Cette préventions contre le risque doit être plus poussé et plus développé et s'étendre encore d'avantage sur les outilles d'évaluation du risque de crédit, cela veut dire que la banque doit s'armer des meilleurs techniques d'évaluation afin de faire face au danger qui la guette et préserve sa stabilité et sa solvabilité.

# **CHAPITRE 3:**

Cas pratique

#### **Introduction:**

L'objectif de ce chapitre est de mettre en pratique les notions et concepts fondamentaux abordés tout au long de notre mémoire, et plus précisément voir comment la banque fait pour gérer les risques de crédit octroyer au PME.

Mais avent cela nous allons d'abord parler de l'évolution du système bancaire algérien, puis parler de l'organisme d'accueille qui est la banque ABC.

Donc ce chapitre est scindé en trois sections :

• Section1 : Évolution du système bancaire algérien

• Section2 : Présentation d'ABC banque

• Section3 : Etude de cas

# SECTION I : ÉVOLUTION DU SYSTEME BANCAIRE ALGERIEN :

Il est important de rappeler l'évolution du système bancaire algérien. Cela, Pour avoir un aperçu sur le contexte dans le quel a évoluée l'entreprise bancaire depuis l'indépendance (1962) à nos jours. Le système bancaire algérien est le produit d'un processus qui s'est réalisé en plusieurs étapes, suivant deux systèmes différents : Un Système bancaire d'une économie administrée et un système bancaire dans un contexte de transition vers l'économie de marché<sup>1</sup>.

# 1. Le système bancaire algérien à l'ère de l'économie administrée :

La politique financière d'un pays est une partie intégrante de sa politique économique. Depuis son indépendance jusqu'en 1988, l'Algérie a choisi un système d'économie planifiée, qui a été accompagné par la mise en place de diverses réglementations bancaires et financières, permettant ainsi de financer le programme ambitieux en termes d'investissements planifiés (la politique d'industrialisation des années (1970).

# 1-1 La première période (de l'indépendance à 1966) :

Dès le 29 août 1962, l'Algérie a mis en place un trésor public qui va prendre en charge les activités traditionnelles du trésor de l'époque coloniale, ainsi qu'une fonction exceptionnelle du « crédit à l'économie »<sup>2</sup>. Cette dernière s'est développée dans le temps et cela, malgré la nationalisation des banques en 1966 et 1967.

La Banque Centrale d'Algérie (B.C.A) a été instituée le 12 décembre 1962, en la dotant de tous les statuts d'un institut d'émission, cela pour créer les conditions favorables au développement de l'économie nationale. La banque centrale d'Algérie (B.C.A) exerce les fonctions d'émission de la monnaie fiduciaire, de direction et de surveillance du crédit ,ainsi que la gestion des réserves de change.

Au cours de cette première période, on assiste à la création de deux institutions à savoir:

• La Caisse Algérienne de Développement (C.A.D) créée le 07 mai 1963, « qui apparaît comme une direction du plan, par son rôle dans l'établissement des programmes d'investissements publics ou d'importation, à la direction du trésor, par son rôle de gestion du budget et de la contre valeur des aides étrangères, à une banque d'affaire, par la participation qu'elle est habilitée à prendre ; à un établissement de crédit à court, moyen et long terme ; à une banque de commerce extérieur et une caisse des marchés de l'Etat »<sup>3</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>AMMOUR.Benhalima : « <u>le système bancaire algérien : textes et réalités</u> ». Ed, Dahlab. 1996. PP 4-24 <sup>2</sup>EL-HASSAR. Choaib : « <u>réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien</u> ». Media Bank, 06-2000, N° 48, Banque d'Algérie. P 4-8.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> TIANO. A: « <u>le maghreb entre les mythes</u> ». Ed, P.U.F. 1967

• La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (C.N.E.P) créée le 10 août 1964, qui avait comme rôle, la collecte de l'épargne destinée à la construction du logement. Par la suite, son activité sera orientée vers le financement des programmes planifiés d'habitat collectif.

# 1-2 La deuxième période (de 1966 à 1970) :

La Banque Centrale d'Algérie été contrainte d'agir directement dans le financement de l'économie, en attendant la nationalisation des banques étrangères qui étaient peu impliquées dans le financement du développement, préférant les opérations du commerce extérieur qui procure une rentabilité immédiate (comportement rentier).

La nationalisation des banques étrangères a donnée naissance à trois (03) banques commerciales dites primaires<sup>1</sup>. En 1966, ce fut la création de la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A) qui disposait d'un monopole légal en matière de traitement des opérations bancaires du secteur public, agricole, industriel et commercial. Au cours de la même année (29 décembre 1966), fut crée le Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A), qui a pour mission le financement de l'artisanat, l'hôtellerie, les professions libérales ainsi que les petites et moyennes entreprises (PME).

En créant la Banque Extérieur d'Algérie (B.E.A) le 01 Octobre 1967, qui a pour but le développement des opérations commerciales et financières avec le reste du monde ,l'Algérie venait de parachever son système bancaire. D'ailleurs, comme le souligne P.PASCALON :

« L'algérianisation des structures financières peut être considérée comme terminée »2.

Toutefois, il faut signaler que, le principe de spécialisation dans le domaine des interventions respectives de chaque banque sur le plan théorique s'est transformé dans la pratique, par un chevauchement de compétences au niveau des banques commerciales.

Cela en raison, de l'impossibilité d'asseoir une activité bancaire à une clientèle nationale sans assise extérieure et vice-versa (logique de fonctionnement en autarcie).

## 1-3 La troisième période (de 1970 à 1978) :

Cette période est marquée par la réforme de 1970, en raison des contraintes rencontrées par les pouvoirs publics, suite à la phase d'investissement intense du premier plan quadriennal, Ces contraintes qui les ont poussé à confier aux banques commerciales(primaires), la gestion et le contrôle des opérations financières des entreprises publiques.

Par conséquent, cette nouvelle vocation attribuée au système bancaire algérien impliquait nécessairement dans le cadre la réforme de 1970, la réorganisation de toutes les structures financières du pays.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>PASCALLON. P: « <u>le système monétaire et bancaire algérien</u> ». Revue Banque. Octobre 1970, N° 289.

## 1-4 La quatrième période (de 1978 à 1982) :

En 1978, le financement des investissements dits « stratégiques » est affecté par le système bancaire algérien au trésor public. Cela sous forme, de concours remboursables à long terme. De ce fait, le crédit bancaire à cours terme est supprimé du système de financement des investissements planifiés, à l'exception de certaines activités, comme le transport et les services.

La loi de 1982 fait introduire une nouvelle logique (doctrine). Le financement des investissements publics par les banques primaires devrait obéir aux critères (exigences) de rentabilité financière.

Par ailleurs, en ce qui concerne le financement du secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME). Le secteur bancaire algérien intervient rarement comme pourvoyeur de crédits d'investissement. Ce secteur privé à tendance à s'autofinance<sup>1</sup>. Cela dans le cadre du « régime d'autorisation » des investissements privés qui a duré pendant la période de l'économie administrée en Algérie (La PME été classée au second rang après la grande entreprise publique).

# 1-5 La cinquième période (de 1982 à 1986) :

Durant cette période, il y a eu création de deux autres banques primaires(commerciales), à savoir : La Banque de l'Agriculture et du Développement Rural(B.A.D.R) créée en 1982<sup>2</sup>.Et la Banque de Développement Local (B.D.L), créée en 1985<sup>3</sup>, qui est issue du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A), son rôle est le financement des unités économiques locales telles que, les entreprises publiques locales (EPL).

# 1-6 La sixième période (de 1986 à 1990) :

A cause de l'accélération du processus de réforme fondé sur les critères de rentabilité financière, la loi de 1986 relative au régime des banques et du crédit<sup>4</sup>, n'a pas été mise en œuvre, car « le système de financement qui a prévalu avant cette loi a connu des phénomènes corrélatifs tels que la faiblesse, voir l'inexistence de marchés monétaire et financier, un degré de bancarisation de l'économie, la domiciliation obligatoire unique des entreprises publiques auprès des banques primaires, et enfin l'absence d'une véritable politique d'encadrement du crédit »<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> AMMOUR. Benhalima: Op.Cit. P 24

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>Décret N° 82-106 du 13 mars 1982 portant création de la banque de l'agriculture et du développement rural et fixant ses statuts.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup>Décret N° 85-85 du 30 Avril 1985 portant création de la banque de développement local et fixant ses statuts.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup>Loi 86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup>HADJ-NACER .A.R: « <u>les cahiers de la réforme</u> ». Vol.N°4. Ed, ENAG. 1990. P13

# 2. Le système bancaire algérien et la transition à l'économie de marché: les réformes :

# 2-1- La réforme monétaire et bancaire de 1990 et ses objectifs :

Entamée suite à l'adoption de la loi sur la monnaie et le crédit en avril 1990, la réforme monétaire et bancaire est venue renforcer les réformes économiques engagées dès 1988, et mettre fin à la triple crise d'endettement, d'inflation et de gestion administrée.

Le but de cette loi été de mettre fin à toute ingérence administrative, et établir des institutions et des instruments pour instaurer une autorité de régulation autonome. La mission de cette autorité est la réalisation des objectifs de la réforme et la conduite de programmes de ruptures, de réhabilitations et d'innovations dans les structures du système bancaire algérien.

# A. Les ruptures par la mise en place d'instruments de politique monétaire fondés sur le marché :

Pour mettre fin d'une manière définitive aux sources d'endettement et d'inflation ,il fallait casser les liens institutionnels et les formes instrumentales entre la Banque Centrale (B.C), les banques primaires (commerciales) et le Trésor Public<sup>1</sup>.

Dans le cadre de ses ruptures, Premièrement, il y a eu une séparation entre la sphère budgétaire et la sphère monétaire. Les deux circuits, bancaire et budgétaire des liquidités, ont été déconnectées et démonétisés. La dette du Trésor Public à été consolidée avec une échéance de remboursement de 15 ans². Les avances de la Banque Centrale (B.C) au Trésor Public ont connu un plafonnement de 10% des recettes fiscales de l'année, remboursables avant la fin de l'année calendaire.

Deuxièmement, il fallait bien mettre fin à l'automaticité, avec un refinancement des banques en monnaie centrale, c'est-à-dire, encadrement du crédit. Désormais, ce refinancement fut sous contrôle monétaire. Par conséquent, cela a permis de rehausser le statut de la Banque Centrale (B.C), et de retrouver sa position privilégiée d'Institut d'émission.

Par ailleurs, une nouvelle réglementation de normes et de ratios prudentiels, mis en place un système de protection des épargnants, basé sur la transparence comptable du système bancaire, encadré par des normes de comptabilité, de statistique et de divulgation.

66

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>BEN MALEK. Riad : « <u>la réforme du secteur bancaire en Algérie</u> ». Mémoire de maîtrise en sciences économiques, option : Economie Internationale, Monnaie et Finance, université des sciences sociales de TOULOUSE I. France. 1999 page 65

 $<sup>^2</sup>$  Article N° 213 de la loi 90-10 du 10 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.

## B. Les réhabilitations du système financier :

La loi sur la monnaie et le crédit visait aussi, à réhabiliter la monnaie nationale (Le Dinar algérien), par conséquent, réhabiliter l'autorité monétaire ainsi que le statut de la banque comme étant une entreprise bancaire.

L'objectif de cette réhabilitation monétaire est de créer un climat d'affaires propice à l'épargne, à l'investissement et à la croissance. Pour atteindre cet objectif, la loi sur la monnaie et le crédit a rétabli l'autorité monétaire et consacre l'autonomie de la Banque Centrale (B.C), chose que les textes lui ont toujours reconnue, mais qui a été pervertie jusqu'à la transformer en une sorte de planche à billet.

L'entreprise bancaire a acquis le même titre (statut) que l'entreprise industrielle et commerciale. Cela suite à la déspécialisation des banques primaires, en clarifiant les missions qui leurs ont été dévolues. Dès lors, l'entreprise bancaire est soumise aux règles de droit commun régissant les sociétés, et encadrée par une réglementation monétaire et bancaire qui lui permettait d'être dans un état permanent d'équilibre économique. De ce fait, la relation banque-entreprise devrait être gérée dans la transparence, ainsi que de permettre la préservation du droit des épargnants et des emprunteurs.

# C. Les innovations dans le système financier : création d'un marché financier :

La loi sur la monnaie et le crédit a introduit des institutions, des instruments et des mécanismes, méconnus jusqu'alors en Algérie, en matière d'offre et de demande des capitaux. Par son dispositif, la loi visait à diversifier les sources de financement des agents économiques notamment les grandes entreprises, en émergeant par là même, les activités traditionnelles dans la banque et en créant un marché financier<sup>1</sup>. Par conséquent, de nombreuses et nouvelles activités financières s'ouvraient devant les banques algériennes.

En résumé, le comportement du système financier a graduellement changé à partir de 1989avec la transition de l'Algérie vers un mode de gestion économique axé sur le marché. Pour réaliser la mutation de ce système, plusieurs actions ont été initiées dès le début de 1991 par les pouvoir publics dont principalement<sup>2</sup>:

- La restructuration du secteur bancaire ;
- La réhabilitation du système financier dans l'exercice de ses fonctions traditionnelles ;
- La réforme du marché monétaire :
- La déréglementation des tarifs bancaires ;

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>BENISSAD. Hocine : « <u>Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993</u>) ». Ed, O.P.U. 1993. P 124

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup>BOUZAR . Chabha : « <u>systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crise</u> » ; Ed, EL-AMEL. 2010. P78

- La création d'un marché financier ;
- La mise en place d'instruments de politique monétaire fondés sur le marché.

# 2-2- La régulation monétaire en Algérie :

Visant à se débarrasser du système de financement d'économie d'endettement, et passer à un système de financement par l'épargne et le marché, les réformes économiques engagées en Algérie depuis 1988, particulièrement la loi sur la monnaie et le crédit a prévu des organes, des instruments et des mécanismes pour la régulation monétaire, à savoir :

- Le conseil de la monnaie et le crédit ;
- La commission bancaire :
- La centrale des risques bancaires.

# A. Le conseil de la monnaie et du crédit :

A la fois, en tant que conseil d'administration de la Banque d'Algérie (B.A), et entant qu'autorité monétaire unique indépendante du Trésor Public. Cet organe a pour mission, de concevoir, formuler et arrêter les objectifs et les instruments de la politique monétaire et de crédit, qui sont mises en œuvre par les structures de la Banque d'Algérie(B.A).

#### **B.** La commission bancaire:

La commission bancaire est l'organe de surveillance de l'application de la réglementation bancaire. Elle est dotée d'un pouvoir de sanction à l'égard des banques.

#### C. La centrale des risques bancaires :

Pour contribuer à la protection des déposants (épargnants). Cela, en imposant aux banques de respecter les ratios de couverture et de division des risques. Et pour ce qui est des instruments et mécanismes, la banque d'Algérie (B.A) intervient par une réglementation prudentielle des risques et une réglementation du marché monétaire.

# 2-3- L'ordonnance N°01-01 de 2001 modifiant et complétant la loi relative à la monnaie et au crédit :

Sans pour autant toucher à l'autonomie de la Banque d'Algérie (B.A). Des aménagements ont été introduits dans le but, de rehausser l'influence de l'exécutif dans la prise de décision sur la politique monétaire du pays. Pour ce faire, l'ordonnance N°01-01modifiant et complétant la loi 90-10<sup>1</sup> a été créée, scindant le conseil de la monnaie et du crédit en deux organes, a savoir .

- Le conseil d'administration, chargé de l'administration et de l'organisation de la Banque d'Algérie;
- Le conseil de la monnaie et du crédit, qui joue le rôle de l'autorité monétaire. Il est composé de sept (07) membres, dont trois (03) sont nommés par décret présidentiel,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>Ordonnance N° 01-01 du 27 Février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit

alors qu'ils étaient en nombre de quatre (04) dans la loi 90-10. Tout en maintenant le principe de l'indépendance de la Banque d'Algérie, cette nouvelle composition, a atténué les déséquilibres en défaveur de l'exécutif.

### 2-4- L'ordonnance N° 03-11 de 2003 relative à la monnaie et le crédit :

En 2003, le système bancaire algérien été marquée par la mise en faillite des deux banques privées. Il s'agit de la banque EL KHLIFA et la Banque pour le Commerce et l'Industrie d'Algérie (B.C.IA). Face à cette situation, les pouvoirs publics ont procédés à la refonte de la loi sur la monnaie et le crédit, cela pour éviter (prévenir) ce genre de scandales financiers de se produire à l'avenir.

Par ailleurs, à travers ce nouveau texte, le législateur insiste sur la concrétisation du triple objectif, en soulignant les conditions exigées aux acteurs du système bancaire pour que cette refonte puisse atteindre son succès:

- Permettre à la Banque d'Algérie (B.A) de mieux exercer ses prérogatives ;
- Renforcer la concertation entre la banque d'Algérie (B.A) et le gouvernement en matière financière ;
- Permettre une meilleure protection des banques de la place et de l'épargne du public.

Dans le cadre de cette nouvelle loi, de nombreuses conditions été exigées par le législateur. Ce dernier a toutefois conditionné le succès de cette ordonnance par la réunion de trois(03) facteurs, a savoir :

- La formation d'un nombre important de superviseurs compétents pour le compte de la Banque d'Algérie (B.A);
- L'existence chez les acteurs de la place des systèmes d'information performants assis sur des supports techniques de transmission de l'information fiables, rapides et sécurisés;
- Le financement de l'économie par les ressources du marché adossé à un système bancaire solide et à l'abri de toute suspicion.

En revanche, Les conditions liées au succès de cette nouvelle ordonnance ne sont pas vérifiées.

D'une part, en raison des limites de notre système d'information et le fonctionnement de notre système bancaire, qui ont accusées du retard par rapport aux systèmes bancaires des pays développés et pays émergents, cela dans l'exploitation des nouvelles technologies d'information et de communication.

Et d'autre part, les compétences des ressources humaines bancaires en Algérie, restent insuffisantes face au nouveau contexte de notre économie qui s'ouvre à l'économie de marché.

De ce fait, la formation bancaire est une préoccupation récente liée aux réformes engagées depuis 1990(c'est dans ce cadre contextuel précis que s'inscrit notre présente recherche).

# **SECTION II: PRESENTATION D'ABC BANK:**

Le Groupe Arab Banking Corporation (BSC), basé au Bahreïn est présent dans plus de 18 pays, du Golf, d'Afrique du Nord et Moyen Orient, d'Europe, des Amériques et d'Asie.

Créée en 1980, la banque ABC est cotée sur la bourse du Bahrein avec pour principaux actionnaires des investisseurs institutionnels comme la Banque Centrale de Libye, Kuwaiti Investment Authority et Abu Dhabi Investment Authority.

La volonté du groupe de répondre aux différents besoins du marché Algérien s'est matérialisée par la création d'un bureau de représentation en 1995, présence ayant permis à Arab Banking Corporation, tout d'abord de développer et de renforcer les liens de coopération avec les institutions financières algériennes, ensuite de vivre les profondes réformes économiques lancées au début de la décennie 90, notamment celles autorisant l'établissement de banques à capitaux privés en Algérie.

Du fait de l'intérêt croissant que portait et continue de porter le Groupe ABC au marché Algérien, le bureau de représentation a été transformé en décembre 1998 en banque à part entière, par décision du 24 Septembre 1998 du Conseil de la Monnaie et du Crédit.

Ainsi est née Arab Banking Corporation - Algeria, désignée sous le nom commercial de Bank ABC Algérie qui devient, en fait, la première banque privée internationale à s'installer en Algérie.

Son activité a commencé le 02 Décembre 1998 avec l'ouverture de son agence principale à Bir Mourad Raïs.

La banque bénéficie d'un capital de dix milliards de dinars en Décembre 2009 et du soutien inconditionnel de ses Actionnaires, à savoir Arab Banking Corporation (BSC) Bahreïn (87,66%), the Arab Investment Company (TAIC) — Riyadh, Institution Financière Arabe dont l'Algérie est actionnaire (4,18%), the International Finance Corporation IFC qui est filiale de la banque mondiale (2,32%), la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance CAAR (2,09%) ainsi que divers autres investisseurs privés algériens (3,75%).

# 1. Vision Stratégique

« Être la banque internationale leader dans la région « MENA »

#### • Promesse:

« Une équipe engagée pour le succès de ses clients »

#### • Valeurs Fondamentales :

#### ✓ Clients au centre :

"ABC Bank est déterminée à connaître ses clients et à développer une relation durable avec eux".

# ✓ Esprit d'équipe :

« ABC Bank travaille ensemble comme une seule équipe à travers son réseau international afin de créer une expérience client supérieure. »

#### ✓ Constance :

« ABC Bank est digne de confiance à livrer à tout moment et de la meilleure des façons tout en démontrant son intégrité à ses partenaires »

# 2. Missions et objectifs :

# a) Les Missions:

- Poursuivre son développement et améliorer son positionnement sur le marché bancaire algérien ;
- Accompagner l'ensemble de ses clients, qu'ils soient Grandes Entreprises, PME, Particuliers ou Entrepreneurs Individuels, dans leur développement en leur offrant des solutions adaptées et des services innovants, mettant à leur disposition le réseau International du Groupe ABC;
- Attirer, développer et fidéliser les meilleurs talents ;

Le tout, dans le but de créer encore plus de valeur pour nos actionnaires tout en maîtrisant les divers risques.

### b) Les Objectifs :

- Créer une banque de haute performance axée sur le client.
- Continuer à développer nos principales franchises bancaires primaires dans la région Moyen Orient Afrique du Nord et le Brésil.
- Rechercher des opportunités à travers les acquisitions qui viendront compléter ses principaux marchés, son réseau international et ses capacités.
- Renforcer le modèle d'exploitation du groupe, tout en préservant leur santé organisationnelle.

# 3. Environnement macroéconomique.

Comme toute institution financière ABC Bank obéit à des variables qui sont comme suit :

• Variables de l'environnement technologique ;

Grâce aux progrès technologiques la banque peut améliorer le degré de satisfaction de ses clients tel que la télé compensation, le Swift, dans le rapatriement et des transferts avec l'étranger.

• Variable de l'environnement économique ;

L'économie est fluctuante à des périodes d'opulences succédant des périodes de crises et de récession de même pour les politiques de crédit monétaires et fiscales. Afin de réussir dans un monde concurrentiel, la banque doit être proactive avec son client, anticiper ses besoins, dépasser ses demandes, transformer sa simple satisfaction en profonde fidélité.

• Variable de l'environnement politique et légal ;

Le climat politique et la réglementation ont d'énormes répercutions sur le monde des affaires nationales et internationales. De ce fait l'état promulgue des nouvelles lois qui ont en général deux buts :

- ✓ Protéger les entreprises les unes des autres ;
- ✓ Protéger les citoyens et la société contre les politiques malhonnêtes.
- Variable socioculturelle;

Afin de connaitre les besoins et les attentes du marché, il est naturel de commencer l'analyse de l'environnement social et culturel de l'entreprise. Cette variable doit inclure les croyances, les valeurs (les gouts et aversions du public), les mœurs des individus qui font partie de l'environnement de l'entreprise. L'environnement est très déterminant dans l'activité d'une entreprise, elle doit le surveiller en permanence, car il conditionne sa stratégie son développement et parfois sa survie.

# 4. Les principaux indicateurs d'activité :

Malgré un contexte économique difficile, ABC Bank Algérie a pu améliorer ces indicateurs de performance malgré un marché en berne. Ainsi, la marge d'intérêt a atteint 2 445 millions de DZD en 2015, soit une progression de 9% par rapport à l'année 2014, alors que le produit net bancaire, qui se situe à 3 746 millions de dinars a accru de 7% et a permis de dégager un bénéfice net de 1 320 millions DZD.

En millions DZA

	2015	2014	Progression
Total bilan	63 367	54 228	17%
Portefeuille prêt	38 506	30 600	26%
Dépôts	39 913	31 723	26%

# • Le financement des entreprises :

Le segment des entreprises est le moteur principal de la croissance de l'activité de la banque en 2015. Les crédits directs ont atteints le montant de 37 000 millions DZD contre 26 000 millions DZD en 2014. Soit une augmentation de 42%.

#### • Le financement du commerce extérieur :

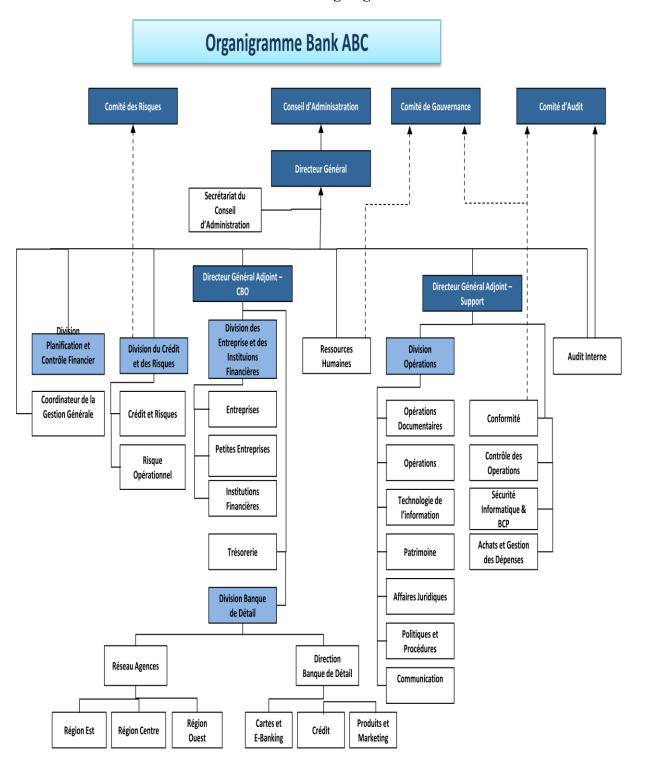
L'année 2015 a vu la diminution du nombre de lettres de crédits ouvertes celui-ci a chuté de 76,81%. Cette diminution est due à l'instauration de cahiers de charges pour l'importation de véhicules. Cependant le volume est resté stable enregistrant même une légère hausse de 1.94% soit 46 719 millions DZD contre 45 810 millions DZD pour 2014.

Quant aux remises documentaires, leur nombre a augmenté de 150.32%, le volume de celles ci est passé à 46 037 millions DZD en 2015 contre 28 839 millions DZD en 2014.

Enfin le nombre de règlements est passé de 4114 en 2014 à 4799 en 2015.

# 5. Organigramme de Bank ABC Algérie :

Schéma n° 4 : Organigramme d'ABC BANK



Source: ABC BANK

# 6. Présentation de la direction ayant fait objet de stage :

J'ai effectuer mon stage au niveau de la direction corporat banking (DCB) Cette direction a pour but de prendre en charge les clients « entreprises » de la banque, elle est scindée en deux sous-directions :

- PME / PMI dont le chiffre d'affaires est inferieur à USD 2.000.000
- Large corporat dont le chiffre d'affaire est inferieur à USD 2.000.000

Les crédits bancaires présentent des risques pour le banquier afin de les minimiser et mettre en place des crédits adéquats le banquier doit réclamer pour toute demande de crédit un dossier comportant tous les documents nécessaires pour une meilleure appréciation de l'entreprise, de la connaissance du client, son activité et de son environnement avant toute prise de décision adéquate.

Un dossier de crédit est une demande établie par le client pour bénéficier d'un crédit auprès de la banque et ce dernier passe par plusieurs étapes :

- Il doit faire une demande de crédit en 1<sup>er</sup> lieu elle doit être signée par une personne qui est habilitée à engager l'entreprise en matière de crédit et préciser les montants et les natures des crédits sollicités ;
- Il doit fournir un dossier qui se constitue de :

# **Documents comptable et financier :**

- Les trois derniers Bilan,
- Rapport de commissaire aux comptes pour les sociétés de capitaux,
- les bilans des sociétés SNC doivent être signés par un comptable agrée, pour les entreprise en démarrage il y'a lieu de demander un bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et le bilan prévisionnelle de l'exercice suivant;
- Situation comptable (actif, passif, TCR) pour les demandes introduites après le 30 Avril;
- Plan de financement prévisionnel de l'exercice
- Etat détaillé des créances avec indication de l'âge et des montants ;
- Planning d'importation pour les entreprises d'importation
- Plan de production pour les entreprises de production
- Plan de charge pour les entreprises BTPH.

# **Document juridique**:

- Canevas de crédit ABCA (document propre à l'agence)
- Présentation de l'entreprise (Patrimoine, historique, qualification des dirigeants et composante humaine)
- Le rapport de crédit ABCA (à établir par l'agence)
- Le check liste juridique établie par la juriste (à établir par l'agence)
- Registre de commerce
- Statuts pour les personnes morales et toutes les modifications
- Délibération des associés autorisant le gérant à contacter des emprunts bancaires et aliéner les biens de la société si cette disposition n'est pas prévue dans les statuts;
- Acte de propriété ou bail de location des locaux à usage professionnel

# **Document fiscaux et parafiscaux :**

- Pièces fiscale récente (Extrait de rôle moins de trois mois)
- Pièces parafiscales récente (Attestation de mise à jour CNAS ou CACOBATH de moins de trois mois)

Apres avoir fournie les documents exigés au niveau de l'agence, cette dernière transmet le dossier complet à la DCB qui vérifié à son tour que le dossier est complet puis le charger d'affaires procède au traitement du dossier en saisissent les bilans comptable sur Moody's. Qui lui donne tous les éléments financiers clefs et tous les ratios.

Ce logiciel attribue une note de 1 à 10, plus la note se rapproche de 1, plus l'entreprise est en bonne santé financière dans le cas contraire cela montre qu'elle n'est pas solvable.

# SECTION III: ETUDE D'UNE DEMANDE DE CREDIT BANCAIRE « EXPLOITATION ET D'INVESTISSEMENT »

La présente étude de cas porte sur une demande de crédit bancaire d'exploitation et d'investissement, le montant totale de se concours est de 245 Mn DZD.

# 1- objet de la demande de crédit:

SARL XXXX est une société avec un capital de 100 000 DA réparti entre quatre actionnaires.

Les caractéristiques de cette demande sont citées ci après :

- Prêt à Moyen Terme (CMT) de 245 MDA<sup>1</sup>;
- Sous-limite: installation de la lettre de crédit (LC) pour l'importation d'équipement de 245 MDA
- Total des installations: 245 MDA
- Activité: Champignons frais
- Date du compte d'ouverture: sera effectuée par l'approbation de la CAF
- Chiffre d'affaires: prévu pour 314 Mn pour la 1ère année d'activité (2018).
- Les fonds propres : capital de 100 Mn DZD.

# 2-Structure de la transaction :

# A. Détails des lignes de crédit:

Tableau n°14 : Détails des lignes de crédit

Type de limite DZD(000)	Limite actuelle	Limite proposée	Exposition à la date	Commentaires
LC	0	245 000	0	Pour l'importation d'équipement
LMT prêt	0	245 000	0	Le relais de la LC
Exposition totale	-	245 000	-	
Exposition nette	-	245 000	-	

Source: ABC BANK

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> MDA: million de dinars

# **B.** Conditions bloquantes:

- Signature de la couverture de crédit;
- Garantie conjointe et personnelle de M. Houssem a YYYY ET jusqu'à notre exposition;
- Domiciliation de 100% du chiffre d'affaire de la société chez ABC BANK (condition à ajouter au contrat de crédit);
- Attestation du notaire confirmant que tous les documents relatifs à l'hypothèque des biens jusqu'à 50 MDA.

# **C.** Conditions non-bloquantes:

- Mise à jour de l'extrait de rôle / attestation CNAS à soumettre 45 jours après la signature du contrat de crédit;
- Aucune distribution de dividendes pendant la période de prêt;
- L'engagement de goodwill s'étend à l'équipement soumis à notre financement (03 mois après la signature de l'accord MT);
- Hypothèque des propriétés jusqu'à 50 MDA au moins;
- Hypothèque des terres abritant le projet

#### **D.** Conditions bancaires:

# A) Prêt CMT:

- Montant: 245MDA
- Durée: 05 ans, y compris 1 an de report sur le capital;
- Paiement des échéances: trimestriel;
- Taux d'intérêt: 6,5% par an
- Paiement des intérêts: trimestriel;

#### 3- Historique relationnel de l'entreprise XXXX avec la banque ABC BANK:

Cette entreprise est un nouveau client donc il n'ya pas de relation historique, ni de compte au niveau de la banque ni un produit net bancaire.

# 4- Stratégie proposée et horizon d'exposition de 12 mois :

# • Le projet :

Le projet est une culture agricole moderne de champignons communément appelé champignon parisien.

Situé dans une zone industrielle dans la wilaya de Tiaret (250 km à l'ouest d'Alger), la ferme intègre les procédés les plus modernes en termes de conduite de production dans un environnement contrôlé, notamment en contrôlant les différents cycles de croissance du champignon et en optimisant les facteurs environnementaux.

La production sera axée sur le marché national des fruits et légumes frais. La qualité du goût, et surtout la nutrition, fournira aux ménages une alternative définitive aux produits importés. Il peut également répondre aux besoins des professionnels de l'alimentation et des boissons.

Grâce aux techniques mises en œuvre, l'usine sera disponible tout au long de l'année

La mise en œuvre de l'usine prendra de 06 à 09 mois et l'exploitation complète de la ferme débutera 12 mois après l'ouverture de la LC.

# • Le Planning :



**Source:** ABC BANK

• Le financement du projet:

# ✓ Structure:

Tableau n°15: structure du projet

Projet	Montant MDA
travaux civils	160
Équipement	150
Total	310

Source: ABC BANK

# ✓ Financement :

Tableau n°16: financement du projet

Sources	Montant MDA	%
Prêt CMT	245	79%
Apport personnel	65	21%
Total	310	100%

Source: ABC BANK

Le coût total du projet est estimé à 310 millions de DZD, ce qui représente le coût des équipements et des coûts des travaux de génie civil.

Le projet sera financé jusqu'à (21%) par capitaux propres soit 65 MDA tandis que la banque financera 79% des besoins de l'entreprise.

#### 1. Revenus attendus:

Le Crédit à Moyen Terme (CMT) générera un revenu total de **55,7 MDA**, dont 8MDA qui sera réalisé durant la première année.

# • Lettre de crédit (LC):

✓ Ouverture de la lettre de crédit :

Flux \* commission de règlement = 245MDA \* 0,25% = 0.612 MDA

✓ Prise de l'engagement :

Limite \* Commission d'engagement \* NBR Q = 245MDA \* 0.65% \* 2 = 3.19 MDA.

✓ Revenu total / LC :

0.612 MDA + 3.19 MDA = 3.81 MDA

✓ Revenu total 2017

8 MDA + 3.81 MDA = 11,81 MDA

# 5 - Renseignements sur l'entité :

# 5.1. Présentation des bases légales de contrepartie / crédit :

SARL XXXX est une nouvelle société établie, il n'y a pas de fond à développer.

Le but de l'entreprise est de créer une ferme dédiée à la production du champignon « parisien ».

Situé dans une zone industrielle dans la wilaya de Tiaret (250 km à l'ouest d'Alger), la ferme intègre les processus les plus modernes en termes de conduite de production dans un

environnement contrôlé, notamment en contrôlant les différents cycles de croissance du champignon et en optimisant les facteurs environnementaux.

# ✓ Les principaux clients de la société sont:

Alors que l'industrie de la transformation reste le marché leader dans le monde avec 75% des volumes produits, le marché des champignons augmente régulièrement.

L'augmentation est fortement liée à l'augmentation de l'achat de champignons dans des plateaux. Par exemple, 62% des volumes sont vendus par distribution de masse.

En effet, le développement d'une distribution à grande échelle et à l'échelle nationale, en particulier au centre et à l'ouest du pays, constitue le client de la société principale.

D'autre part, la disponibilité de la production tout au long de l'année devrait également intéresser les professionnels du secteur de la restauration.

# ✓ Les principaux fournisseurs de la société sont:

La société achète principalement des semis de champignons ainsi que des produits chimiques liés à la culture des champignons. Les achats sont effectués localement.

# **✓** les principaux concurrents sont:

La production traditionnelle de champignons frais reste modeste et sa disponibilité sur les marchés est plutôt saisonnière. Le produit importé est largement disponible dans les épiceries, les supermarchés et les supermarchés à l'échelle nationale.

#### ✓ Saisonnalité:

Pas pour notre client puisque sa production n'est pas liée aux conditions climatiques.

# 6 - Propriété et gestion :

L'actionnaire principal, qui est également le responsable de la société est diplômé dans le domaine de l'agriculture.

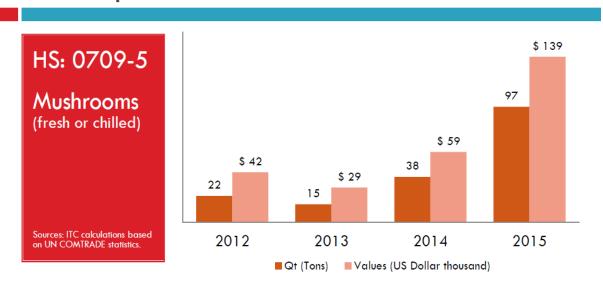
# 7 - Analyse de l'industrie:

Le marché est toujours très attractif et représente 8,5 MUSD

Les diagrammes ci-dessous résument les statistiques du marché des importations :

Schéma n°5 : Les importations en frais

# Les Importations en Frais



Source: ABC BANK

Les champignons adapteront une bonne position sur le marché à un prix attractif des ventes. En effet, le prix prévu atteindra 890 DZD tandis que le marché actuel (100% import) est en moyenne de 1,167 à 1,667 DZD / Kg.

L'analyse des prix est motive dans le diagramme ci-dessous:

Schéma n°6: les prix a la consommation

# Les Prix à la Consommation



Source: ABC BANK

Tableau  $n^{\circ}$  17 : Analyse de l'industrie

Facteur	Risque	Minimisation du risque
Risque pays	Règlement	La volonté du gouvernement de progresser vers la diversification économique, la promotion des PME et le soutien aux secteurs industriel et agroalimentaire. Un code d'investissement et un cadre réglementaire à jour, des incitations fiscales et des mécanismes de soutien et d'orientation pour le secteur privé.
Macroéconomie	La croissance du PIB	L'économie reste affectée par la chute des prix des hydrocarbures. 3% de la croissance moyenne du PIB depuis 2015 par les secteurs non hydrocarbures 6,4%. Il continuera d'être doux à moyen terme avec une inflation autour de 5%. L'environnement commercial reste bon surtout pour les entreprises de production en tant que client
Marché	Taux de change	Non disponible car ces entrées seront effectuées localement

# 8 - Revue du marché et du concurrent:

Elle concerne les principaux concurrents sur une base de Pareto, dimensionnement du marché, comparaisons de rapports financiers clés, analyse SWOT

Tableau n° 18 : Revue du marché et du concurrent

Facteurs	Risques	Minimisation du risque
Marché	Rivalité concurrentielle	Les principaux avantages concurrentiels sont les suivants:  1- un produit frais de qualité supérieure;  2- Disponibilité à l'année;  3- Intégration verticale de la production et de la distribution;  4- Contrôle du rapport qualité / prix.  Cela est possible grâce à la taille de l'opération d'une part et le choix des moyens et technologies de conduite de la production d'autre part.
Position de l'entreprise	plantes et machinerie	L'usine est récente et de technologie récente, il n'y a aucun risque de ce côté
Concentration	Une seule production	La société ne produira que le champignon parisien, ce risque est atténué par le fait que l'entreprise sera le seul producteur de ce produit en Algérie

# 9 - Evaluation des risques par l'analyse financière :

Après avoir identifié le demandeur de crédit et la relation le liant à la banque, nous arrivons à la deuxième étape de notre étude intitulée l'analyse financière de l'entreprise et ce afin d'identifier les besoins exacts de l'entreprise et leur adéquation avec les crédits sollicités.

Etant donnée que l'entreprise XXXX n'est pas encore dans le marcher les donnée que nous allons utiliser seront basée sur des projections.

# 9.1.Les prévisions:

La projection d'activité sera aussi évidente, le tableau suivant relate le rendement annuel de la production pour six (06) récoltes prévues.

Tableau n16 :°La projection d'activité

DONNEES D'EXPLOITATION	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Rendement (kg/m²)	20	22	25	25	28
Récoltes	6	6	6	6	6
Production (T/an)	509,4	560,4	636,8	636,8	713,2

**Source:** ABC BANK

# 9.2. Chiffre d'affaire de la projection:

L'entreprise s'attend à atteindre un chiffre d'affaire de 314 MDA pour la 1ère année et suivra donc une tendance à l'augmentation comme l'a indiqué après: (MDA)

Tableau n°17: Chiffre d'affaire de la projection

	Initial	+12 Mois	+24 Mois	+36 Mois	+48 Mois	+60 Mois
Production Vendue		314,717	346,984	374,148	393,665	412,217

**Source** : ABC BANK Consommation et charges:

Les charges principales sont composées de ce qui suit:

Tableau n°18: Consommation et charges

Eléments	% frais
Inputs	61%
Salarie	14%
Matière première	7%
Packaging	5%
Outre charges	13%

Source: ABC BANK

# 9.3. Evaluation du poste bilan par rapport à la somme du bilan :

Unité : en milliers de dinars

Actif	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actif immobilisé / total actif	90.06%	69.07%	53.56%	42.75%	32.31%	23.72%
Immobilisation corporelles	90.06%	69.07%	53.56%	42.75%	32.31%	23.72%
Immobilisation incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisation financières	-	-	-	-	-	-
Actif circulant / total actif	9.94%	30.93%	46.45%	57.25%	67.69%	76.28%
Stock	1.40%	6.12%	4.92%	4.92%	4.64%	3.77%
Créance	1.90%	4.20%	3.90%	3.46%	6.06%	6.24%
Trésorerie	6.64%	20.61%	37.63%	48.87%	56.99%	66.27%
Σ%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Capitaux permanant	99.93%	93.56%	94.2%	94.48%	91.7%	91.77%
Fond propre	27.88%	30.63%	39.28%	53%	63.25%	74.14%
DLMT	72.05%	62.93%	54.92%	41.48%	28.45%	17.63%
Passif circulant (DCT)	0.07%	6.44%	5.79%	5.52%	8.3%	8.23%
Dette fournisseur	0.07%	6.44%	5.58%	5.30%	8.09%	8.04%
Trésorerie	-	-	0.39%	0.22%	0.21%	0.19%
∑ %o	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : par l'étudiante

### Commentaire sur la structure du bilan :

#### • La structure de l'actif :

### ✓ Les actifs immobilisés :

Ils représentent 90.06% du total du bilan en 2018, et ce dernier va diminuer au file des années jusqu'à atteindre 23.72% en 2023, et cette diminution et due aux amortissements des immobilisations corporelles.

#### ✓ Actif circulants :

L'actif circulant est en progression continue, avec 9.94% en 2018 jusqu'à 76.28% en 2023, cette amélioration est due à l'augmentation des créances client qui sont de 6508 DZD en 2018 pour atteindre un montant de 36 022 DZD en 2023.

L'importance de cette rubrique est un élément justificatif d'un bon écoulement des Stocks.

Quant aux disponibilités nous constatant qu'elles sont en augmentation significatives et cela n'est pas une bonne décision de la part de l'entreprise car elle laisse de l'argent gelée.

# • la structure du passif :

# ✓ les capitaux permanents :

Ils représentant la quasi-totalité du bilan ils vont atteindre en 2018 un taux de 99.93% du bilan, mais ils vont connaître une diminution en 2023 soit un taux de 91.77%.

Cette forte position est très avantageuses pour l'entreprise compte tenue de l'importance du fonds propres qui vont passer de 27,88% du bilan en 2018 a 74.74% en 2023. Ce qui explique la politique de désendettement menées par l'entreprise.

#### ✓ Les dettes à court terme :

En 2018 cette dette représentera 0.07% du bilan, autrement dit elle sera quasiment inexistante, puis elle va augmenter au file des années pour atteindre un taux de 8.23% en 2023.

Les dettes a court terme sont minime comparées aux avoir dont dispose l'entreprise, autrement dis les disponibilités.

Nous pouvons dire après cette analyse des différents postes du bilan financier que l'évolution financière de l'entreprise est positive.

# 9.4. Détermination et analyse des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG):

Unité : en milliers de dinars

	31/12/20	31/12/201	31/12/202	31/12/202	31/12/2022	31/12/2023
	18	9	0	1		
Vente marchandise	-	314 717	346 984	374 148	393 665	412 217
Marchandise Consommé	1 381	193 428	196 457	202 875	206 025	203 350
Marge brut	(1381)	121 289	150 527	171 273	187 640	208 867
Production vendu	-	-	-	-	-	-
Produit stocké	-	-	-	-	-	-
Produit	-	-	-	-	-	-
immobilisé						
Prestation fournis	_	-	-	-	_	_
Chiffre d'affaire	-	121 289	150 527	171 273	187 640	208 867
Matière et fourniture	-	-	-	-	-	-
Service Service	-	-	-	-	-	-
Valeur ajoutée	(1 381)	121 289	150 527	171 273	187 640	208 867
Frais de personnelles	3 170	29 367	32 118	37 666	41 820	44 887
Frais généraux et administrative	32	294	321	377	4 355	4 571
Excédent brut d'exploitation (EBE)	(4 583)	91 628	188 088	133 230	124 575	138 642
Autre produit opérationnelle	-	-	-	-	-	-
Autre charge opérationnelle	-	-	-	-	-	-

Dotation aux						
amortissements	-	35 782	35 782	37 989	36 528	36 448
Provision et perte						
de valeur	_	-	_	_	_	_
Reprise sur produit	-	-	-	-	-	-
et perte de valeur	(1.50.5)		0.5.0.6	0.7.0.1		12201
Résultat	(4 583)	55 846	82 306	95 241	104 937	122 961
opérationnel (RBE)						
5 1 1 6	-	-	-	-	-	-
Produit financier		22 307	20 378	18 487	16 041	13 661
Charge financière	-	<i>44 301</i>	203/8	1040/	10 041	13 001
Charge imanerere						
Résultat financier	-	(22 307)	(20 378)	(18 487)	(16 041)	(13 661)
Résultat	(4 583)	33 539	61 568	76 754	88 896	109 300
ordinaire avent						
impôt						
Charge	_	_	_	_	_	_
extraordinaire	_	_	_	_	_	_
•1112 46 51 4111 411	-	-	-	-	-	-
Produit						
extraordinaire						
Résultat brut de	(4 583)	33 539	61 568	76 754	88 896	109 300
l'exercice						
IBS	-	-	-	-	16 890	20 767
Résultat net	(4 583)	33 539	61 568	76 754	72 006	88 533
Dotation au	_	35 782	35 782	37 989	36 528	36 448
amortissement	_	33 102	33 102	37 707	30 320	30 440
Variation du BFR	-	5 267	(636)	(136)	(1 564)	(2 554)
Capacité d'auto	-					
financement		64 054	97 986	114 879	109 249	106 768
Source : étudia	4		<u> </u>	<u> </u>	·	·

**Source: étudiant** 

# **Commentaire:**

On remarque qu'au fils des années l'entreprise va commencer à réaliser un chiffre d'affaire qui va s'accroitre avec le temps.

En 2019 elle réalisera un montent de 121 MDA qui atteindra 208 MDA en 2023 soit une augmentation en valeur de 87 MDA.

Ces chiffres d'affaire important vont entrainer une valeur ajoutée appréciable durant les quatre années qui suivent.

En remarque la même chose pour l'excédent brut d'exploitation (EBE) en 2018, puis l'entreprise commencera a réaliser un EBE en 2019 avec une valeur 91,628 MDA pour atteindre 138 MDA en 2023

La différance qu'on remarque entre l'EBE et le résultat opérationnel (RBE) est dus aux dotations aux amortissements, mais cela n'empêche pas le résultat opérationnel d'être en nette augmentation au fils des ans.

Quant aux résultats nets seront positifs et nous avons constaté une évolution positive durant la période prévisionnelle.

D'après l'analyse des soldes intermédiaire de gestion et la capacité d'auto financement qui sont en évolution favorable suite à la hausse prévu du Chiffre d'Affaires, nous pouvons déduire que l'entreprise, elle aura une bonne situation financière

# 9.5. L'analyse par les grandes masses :

L'équilibre financier est apprécié à travers les valeurs structurelles calculées dans le tableau ci-dessous :

Unité : en milliers de dinars

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capitaux permanent	342 033	393 855	456 886	476 501	491 891	529 555
Actif immobilisé	308 237	290 769	259 767	215 598	173 323	136 874
Fond de roulement (FR)	33 768	103 086	197 119	260 903	318 586	392 681
Actif circulant	11 044	16 311	15 675	15 539	13 975	11 421
Passif circulant	240	27 106	27 071	26 724	43 403	46 371
Besoin en fond de roulement (BFR)	11 044	16 311	15 675	15 539	13 975	11 421
Variation du BFR	-	5 267	(636)	(136)	(1 564)	(2 554)
Trésorerie net	22 724	86 775	181 444	245 364	304 593	381 260

Source: étudiant

### **Commentaire:**

## ✓ Le fond de roulement (FR) :

On constate que le FR affiche une augmentation d'année en année justifiée par l'augmentation des capitaux permanents, notamment les capitaux propres.

Le fond de roulement est positif durant les Cinque années d'étude, les capitaux permanent couvrent la totalité des valeurs immobilisées et dégage même une marge de sécurité qui va permettre de financer une partie du besoin en fond de roulement (BFR).

### ✓ Le besoin en fond de roulement (BFR):

Nous remarquons que le BFR est en nette régression, avec un montant de 11 044 DZD en 2018 jusqu'à 15 675DZD en 2020, cette situation est expliquée essentiellement par l'importance de l'actif circulant hors trésorerie par rapport aux dettes fournisseurs.

Puis nous remarquons une diminution du BFR avec un montant de 15 539DZD en 2021 a 11 421 DZD en 2023, cette diminution se traduit par la baisse des stocks et l'augmentation importante des dettes fournisseur.

Nous constatons aussi que l'entreprise pourra couvrir son BFR par les fonds propres sans recours à la trésorerie.

#### ✓ Trésorerie :

La trésorerie nette représente une variable qui occupe une place importante dans la gestion d'une entreprise, on remarque ici que la trésorerie est positive avec un montent de 22 724DZD en 2018 jusqu'à atteindre 381 260 DZD en 2023, ce qui se traduit comme entant un excédent de bien financier issu d'un fond de roulement supérieur au besoin en fond de roulement du cycle de production.

## 9.6. Bon scenario pour voir la capacité de remboursement de l'entreprise :

U: en milliers de dinars

Espèces disponible pour le service de la dette	1 <sup>er</sup> année	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EBE	91 628	118 088	133230	124 575	138 642
Charge financière	22 307	20 738	18 487	16 041	13 661
Taxe payée en espèce (IBS)	-	-	-	16 890	20 767
Variation du BFR	5 267	(636)	(136)	(1 564)	(2 554)
<b>Totale CAF</b>	64 054	97 986	114 879	109 249	106 768
DLMT	264 899	266 362	209 223	152 607	101 738
Trésorerie	-	1 023	1 114	1 113	1 111
<b>Endettement net</b>	264 899	265 339	208 109	151 494	100 627
Capacité de remboursement (Endettement net / CAF)	4,14	2,71	1,81	1,39	0.94

Source: étudiant

#### **Commentaire:**

Dans ce scenario on remarque que durant 2019, 2020,2021 et 2022, l'entreprise ne pourra pas faire face à ses engagements car le ratio a dépassé les normes qui sont au maximum 4, mais on remarque qu'en 2023 le ratio sera baissé pour atteindre 2.69. Ainsi l'entreprise reste risquée.

#### 9.7. Pire scénario:

En réduisant l'EBE de -50%, la capacité de remboursement de l'entreprise sera comme suit :

U: en milliers de dinars

			1	C : en mm	iers de dinars
Espèces disponible pour le service de la dette	1 <sup>er</sup> année	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
EBE	45 814	59 044	66 615	62 287,5	69 321
Charge financière	22 307	20 738	18 487	16 041	13 661
Taxe payée en espèce (IBS)	-	-	-	16 890	20 767
Variation du BFR	5 267	(636)	(136)	(1 564)	(2 554)
<b>Totale CAF</b>	27 240	38 942	48 264	30 920,5	37 447
DLMT	264 899	266 362	209 223	152 607	101 738
Trésorerie	-	1 023	1 114	1 113	1 111
<b>Endettement net</b>	264 899	265 339	208 109	151 494	100 627
Capacité de remboursement (Endettement net / CAF)	9.72	6.81	4.31	4.9	2.69

Source : étudiant

#### **Commentaire:**

Dans ce scenario on remarque que durant 2019, 2020,2021 et 2022 est carrément incapable de faire face a ces engagement car ces ratio en dépasser les normes qui est au maximum 4, mais on remarque qu'en 2023 le ratio enregistré et de 2.69. Malgré cela l'entreprise reste très risquée

## 9.8. Calcule d'autres ratios :

Type de ratios	Le ratio	Mode de calcul	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Liquidité	Liquidité générale	AC/DCT	141,8	4,80	8,02	10,37	8,16	9,27
	Liquidité réduite	(AC-Stock) / DCT	121,8	3,85	7,17	9 ,48	7,60	8,81
	Couverture risque de liquidatif	FP/∑ Actif	0,279	0,31	0,39	0,53	0,63	0,74
	Endettement	∑Dettes /∑Actif	0,72	0,69	0,607	0,470	0,37	0,26
Ratios de structures	Capacité d'endettement	FP / Capital permanant	0,28	0,327	0,417	0,561	0,69	0,808
	Rentabilité économique	Résultat/ ∑Actif	-	0,0797	0,127	0,1522	0,134	0,153
Ratios de rentabilité	Rentabilité commerciale	Résultat / ∑ CA	-	0,277	0,409	0,448	0,384	0,424
	Rentabilité financière	Résultat / FP	-	0,26	0,323	0,287	0,212	0,207
Dation	Ratio de stock	(Stock*360)/CA	-	76,42	57,05	52,19	47,73	37,52
Ratios d'activité et de	Délai client	(client*360)/CA	-	52,44	45,18	36,64	62,35	62,09
rotation	Délai fournisseur	(fournisseur* 360) / CA	-	80,45	64,72	56,17	83,27	79,92

#### **Commentaire:**

# 1. Ratio de liquidité générale :

Il mesure la capacité d'une entreprise à acquitter ces dettes à courts termes, on remarque que ce ratios et supérieur a 1 durant toutes les années d'études, ce qui signifie que l'actif circulant

permet de financer au moins le passifs circulant (DCT), donc on peut considérer l'entreprise comme solvables à CT.

## 2. Ratio de liquidité réduite :

On remarque que se ratio est supérieur a 1 aux files de temps, cela veut dire que l'entreprise est a la capacité de régler ses dettes a courts termes sans écouler les stocks.

#### 3. Ratio de couverture risque de liquidité :

On remarque que les taux dépassent largement les 25% ce qui signifie que l'entreprise a une somme de fond propre très importante par rapport a l'actif, ce taux va atteindre les 74% en 2023.

#### 4. Ratio d'endettement :

En remarque que ce taux diminue ai file des ans ce qui signifie que le niveau d'endettement de l'entreprise diminue d'année en année, car elle rembourse ses dette.

#### 5. Ratio de capacité d'endettement :

On remarque qu'en 2018, 2019, 2020 l'entreprise ne dispose pas de capacité d'endettement, car le rapport entre les fonds propres et les capitaux permanents est inferieur à 50%.

Cependant on remarque qu'à partir de 2021 l'entreprise pourra enregistrer une capacité d'endettement et ce pourcentage va augmenter pour atteindre les 80,8% en 2023.

#### 6. Ratio de capacité de remboursement :

Ce ratio permet de savoir si l'entreprise pourra faire face à ses engagement vis a vie du préteur ou non.

On remarque que on 2019 que ce ratio est de 4,14 mais ce dernier va diminuer en 2020 avec un ratio de 2,72 ce dernier diminuera d'année en année pour atteindre 0,95 en 2023.

Malgré le ratio enregistrer en 2019 cette entreprise est considérer comme solvable, vue l'effort qu'elle a fait durant les années qui suivent.

#### 7. Ratio de rentabilité:

Que sa soit en terme de rentabilité économique, commerciale ou financière cette entreprise a une bonne situation sur la période étudiée..

#### 8. Ratios de rotation :

On remarque que les stocks sont très élevés, ce qui signifie que l'entreprise ne gère pas bien ses stocks néanmoins ce ratio diminue durant les années d'étude.

On remarque aussi que les délais fournisseur sont beaucoup plus élevés que ceux du client.

#### Décision finale:

Se basant sur les résultats de l'étude que nous avons mené, et vu les éléments positifs développés émanant de cette dernière tel que sa structure financière et son potentiel et les résultats réalisés et compte tenu de la nature des crédits sollicités nous sommes d'avis favorable pour accorder un crédit à l'entreprise XXXX car elle représente un nouveaux marcher très attraient.

L'étude que nous avons porté pour ce projet est complètement différente avec celle du chargé d'étude et cela pour les raisons suivantes :

- Le chargé d'étude s'est simplement contenté de calculer certains ratios tels que le ratio de capacité de remboursement et le ratio de liquidité, et le ratio d'endettement.
- L'utilisation des techniques d'évaluation sont complètement absentes.

Nous tenons à signaler que le chargé d'étude n'a pas porté une étude précise concernant le projet et sa prise de décision été basée beaucoup plus sur les garanties existantes. Ces dernières constituent les éléments qui intéressent plus le banquier. En effet la décision de crédit ne doit pas être motivée par les garanties car elles n'assurent en rien la rentabilité future du projet aussi leurs mise en jeu ne permet pas toujours le recouvrement total des créances.

#### Comparaison avec la décision de la banque :

L'étude menée par le chargé d'affaire de l'entreprise a abouti au même résultat.

En effet, XXXX est une nouvelle entreprise créée avec un bon support, le marché est encore attrayant car le client adaptera sa stratégie de tarification au marché local. Grâce à cette stratégie, la société pourra faire face à la concurrence des importations et générer un bon niveau de rentabilité qui lui permettra de faire face à notre dette.

#### **CONCLUSION:**

Au cours de ce chapitre qui avait comme principale objectif l'étude d'un dossier de crédit, nous avons essayé de dresser une démarche, une approche méthodologique dont le banquier peut faire usage face à un dossier de crédit.

Le banquier doit d'abord identifier et évaluer le risque pour pouvoir le minimiser. La méthode présentée à savoir : l'analyse financière doit être maîtrisée et appliquées et même perfectionnée grâce aux compétences et à l'expérience de l'analyste.

Afin de pallier tout risque éventuel pouvant compromettre le recouvrement de ses créances, le banquier exige, entre autres à son client des garanties comme moyen accessoire de prévention.

Toutefois, la meilleure sûreté pour le banquier, faut-il le rappeler, est de mener une bonne étude du dossier présenté par le client lui garantissant le dénouement du crédit. Parce que la mise en jeu des garanties, qui nécessite beaucoup de temps et engendre des surcoûts au banquier, n'est qu'un signe d'échec de ce dernier dans l'estimation du risque encouru.

# Conclusion Générale

#### **CONCLUSION GENERALE:**

Un crédit signifie un risque et un danger potentiel, bien qu'il soit un risque de contrepartie ou de non remboursement, une approche standard ou de notations internes, le risque est toujours le maitre d'une décision de financement, et si les réformes de Bâle n'arrivaient pas à cerner les risques, le banquier seul n'arrivera pas à les éliminer, mais seulement, il peut respecter les règles prudentielles et le recueil des garanties satisfaisantes pour se protéger autant qu'un bailleur de fonds.

Les Petites et Moyennes Entreprises en Algérie rencontrent des difficultés pour accéder au financement bancaire, ces difficultés sont perçues comme une conséquence directe des irrégularités que présentent ces entreprises et la modestie de leurs opérations sur les marchés, en Algérie la culture de financement diversifié est absente, les banques semblent d'être la seule source de financement et de soutien des PME et PMI; par ailleurs, la transformation vers un développement durable constitue le soutien et l'encouragement des entreprises locales pour échapper à la dépendance au pétrole, ce rêve exige un rôle permanent des banques commerciales, non seulement dans le financement des entreprises mais aussi dans l'accompagnement et le conseil financier.

Les banques sont bien le cœur qui fait vivre l'économie, bien qu'elles soient des banques islamiques avec des hauts critères et principes, des banques privées d'une certaine modernité ou des banques publiques d'une certaine commodité, mais les entreprises représentent le sang qui fait exister toute une économie ; pour une économie meilleure, il faut que tous les acteurs passent à l'action ou réaction mais jamais rester à l'écart pour admirer ou supporter comme un non responsable.

L'analyse conduite dans ce mémoire a permis de mettre en évidence, les sources de financement bancaire des PME en Algérie, qui sont le financement interne et externe donc la première hypothèse et approuvées.

Ensuite il nous a permis de voir les difficultés que rencontrent les établissements bancaires dans le financement des PME.

Nous avons constaté suite à notre mission menée au sein de ABC Bank que l'analyse des documents financier fournis par l'entreprise ne sont pas suffisant pour prétendre que l'entreprise et solvable il faut en plus de cela que le banquier fasse une analyse la viabilité ou la faisabilité du projet, Cette analyse doit porter sur différents aspects du marché, commerce ainsi qu'aux données techniques ce qui nous mènent à approuver la deuxième hypothèse.

Ainsi, par cette phase d'analyse le banquier doit prendre des garanties afin de se prémunir contre le risque de non remboursement ou du moins minimiser les risques , donc l'hypothèse trois est approuvées.

En comparant nos connaissances théoriques à la pratique bancaire, durant un mois de stage pratique au sein l'ABC Bank, nous avons relevé certaines confusions qui sont :

- L'absence totale dans la pratique de certaines formes de crédit comme le crédit-bail qui peut pourtant présenter des avantages considérables aussi bien pour la banque que pour l'entreprise.
- L'absence d'une étude rigoureuse concernant les demandes de crédit.
- Négligence dans le traitement du dossier.

Toutes ces incohérences et imperfections empêchent le service crédit de jouer pleinement son rôle. Dans cette optique nous apportons nos humbles suggestions qui concernent les points suivants :

- La formation continue et la professionnalisation du personnel de la banque afin que celui-ci puisse être efficace et pouvoir s'adapter aux nouvelles situations que l'évolution de l'économie impose.
- L'introduction de nouvelles formes de crédit comme le crédit-bail ou l'affacturage afin de diversifier la gamme de produits bancaires et répondre ainsi efficacement aux besoins des entreprises.
- Traiter tous les dossiers minutieusement afin d'éviter des erreurs que sa soit de saisie ou d'autre.

# Bibliographie

# Bibliographie:

#### **Ouvrages:**

- ✓ A.BENHALIMA : « Pratique des techniques bancaires avec référence à l'Algérie », Editions DAHLEB, Alger, 1997.
- ✓ A.SARDI : « Audit et contrôle interne bancaire », AGFES, Paris, 2002.
- ✓ AMMOUR. BENHALIMA : « le système bancaire algérien : textes et réalités », Ed, DAHLAB, 1996.
- ✓ ANNE-MARIE BOUVIER ET CHARLOTTE DISLE: «Introduction à la comptabilité » DUNOD, Paris, 2008.
- ✓ AYYAGARI, BECK ET DEMIGUC : « énumère intégralement des définitions officielles des PME » des pays de l'OCDE, 2003.
- ✓ BARREAUJ. Et DELAHAYE. J, « Gestion financière », DUNOD, Paris, 1995.
- ✓ BENISSAD. HOCINE : « Algérie : restructuration et réformes économiques (1979-1993) ». Ed, O.P.U, 1993.
- ✓ BOUYAKOUB.F: «l'entreprise et le financement bancaire », édition Casbah, Alger 2000.
- ✓ BOUZAR. CHABHA : « systèmes financiers : mutations financières et bancaires et crise», Ed, EL-AMEL,2010.
- ✓ CHRISTIAN DESCAMPS, JACQUES SOICHOT: «Economie et gestion de la banque », Ed EMS, 2002.
- ✓ COHEN.E: « Analyse financière », 5<sup>ème</sup> Ed, Economica, Paris, 2001.
- ✓ DOV OGIEN : «comptabilité et audit bancaires », DUNOD, Paris, 2004.
- ✓ E.ENGEL et F.KLETZ : «Cours de comptabilité générale », Ecole des mines de Paris, 2005.
- ✓ EL-HASSAR. CHOAIB : « réformes et opportunités d'investissements dans le secteur bancaire algérien »,Media Bank, 06-2000, N° 48, Banque d'Algérie.
- ✓ GINGEMBRE. L : « encyclopédie Française », tome IX Larousse, 1960.
- ✓ HADJ SADOK TAHAR: «Les risques de l'entreprise et de la banque», édition DAHLAB, Alger, 2007.

- ✓ HADJ-NACER .A.R: « les cahiers de la réforme », Vol.N°4, Ed, ENAG, 1990.
- ✓ HENNIE VAN GREUNING, SONJA BRAJOVIC BRATANOVIC : « Analyse et gestion du risque bancaire », ED eska, 2004.
- ✓ HENRI CALVET: « établissements de crédit, appréciation, évaluation et méthodologie de l'analyse financière », édition Economica, 1997.
- ✓ HUBERT DE LA BRUSLERIE : « Analyse financière »,4<sup>eme</sup> Edition, DUNOD, Paris, 2010.
- ✓ JEAN BARRAU ET JAQUELINE DELAHAYE: « gestion financière », Edition DUNOD, 9<sup>eme</sup>Edition, paris, 2000.
- ✓ JEROME CABY, JACKY KOHEL: « analyse financière », Ed pearson et e-node, France 2003.
- ✓ JOEL BESSIS: « gestion des risque et gestion actif-passif des banque », Edition Dalloz, paris, 1995.
- ✓ K.BENKRIMI : « crédit bancaire et économie financière », Ed El dar El othmania,2010.
- ✓ KARYOTIS.D : « la notation financière : une nouvel approche du risque », la revue banque éditeur ,1995 .
- ✓ LUC BERNET-ROLLANDE: « Principes des techniques bancaires », Dunod, Paris, 1999.
- ✓ M. DIETCH et J. PETEY: « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », éd Revue banque éditeur, Paris, 2008.
- ✓ MATHIEU.M : « L'Exploitant Bancaire et les Risques Crédit: mieux le cerner pour mieux le maîtriser », Banque éditeur, paris, 1995.
- ✓ MICHELLE DI MARTINO : « guide financier de la PME », Ed organisation,1993
- ✓ P.LASSEGUE : « gestion de l'entreprise », paris DALLOZ, 1965.
- ✓ PATRICK PIGET : « gestion financière de l'entreprise », Ed Economica, 1998.
- ✓ PIERRE CABANE : « L'essentiel de la finance a l'usage des managers », 2<sup>eme</sup> édition, Eyrolles.
- ✓ SAMIRA M. et ABDESSADE M : « Analyse Financière: Manuel pratique des fondements et méthodes », OujdaCHEMS, 2007.
- ✓ T.RONCALLI : « Gestion des risques financiers », Economica, paris,2004.

- ✓ THIERRY RONCALLI : « Introduction `a la Gestion des Risques », Cours ENSAI de 3<sup>eme</sup> année, 2001.
- ✓ TIANO. A : « le Maghreb entre les mythes », Ed, P.U.F, 1967.

#### **Textes juridiques:**

- ✓ Article N° 213 de la loi 90-10 du 10 Avril 1990 relative à la monnaie et au crédit...
- ✓ Décret N° 82-106 du 13 mars 1982 portant création de la banque de l'agriculture et du développement rural et fixant ses statuts.
- ✓ Décret N° 85-85 du 30 Avril 1985 portant création de la banque de développement local et fixant ses statuts.
- ✓ Loi 86-12 du 19 Août 1986 relative au régime des banques et du crédit.
- ✓ Ordonnance N° 01-01 du 27 Février 2001 modifiant et complétant la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit.
- ✓ Ordonnance N° 66-178 du 13 juin 1966 portant création de la banque nationale d'Algérie.

#### Mémoires :

- ✓ ABIR BEN TOTMANE : « financement des PME » Mémoire de fin d'étude a l'école supérieure de banque, 2015.
- ✓ BEN MALEK. Riad : « la réforme du secteur bancaire en Algérie ». Mémoire de maîtrise en sciences économiques, option : Economie Internationale, Monnaie et Finance, université des sciences sociales de TOULOUSE I. France. 1999.
- ✓ BERKAL SAFIA : « les relations banque / entreprise publique», Mémoire de magistère, université Mouloud Mammeri,2012.
- ✓ BOULAHIA SOUMIA : « financement bancaire des PME », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du brevet a l'école supérieure de banque année 2016.
- ✓ EMERY NTWARI: « La gestion du risque de crédit bancaire dans un contexte de crise économique », 2008. http://www.memoireonline.com.
- ✓ ILHEM ZORGUI : « Le risque de crédit: évaluation à partir des engagements des banques auprès des grands groupes tunisiens », Faculté des sciences juridiques, économiques et gestion de Jendouba Mastère banque finance 2006.
- ✓ Mr AIT ABBAS RIAD :« financement bancaire des PME en Algérie », Mémoire de fin d'étude, école supérieur de banque, 2015.

#### Site web:

- ✓ a.joannes.free.fr
- ✓ cloudfront.net
- ✓ direns.mines-paristech.fr
- ✓ droit-finances.commentcamarche.net
- ✓ Le risque de change.fr
- ✓ ressources.aunege.fr
- ✓ Service publique.fr
- ✓ theses.univ-lyon2.fr
- ✓ www.compta-facile.com
- ✓ www.editions-ellipses.fr
- ✓ www.glossaire-international.com
- ✓ www.le coin des entreprises.fr
- ✓ www.le-droit-des-affaires.com
- ✓ www.lesechos.fr
- ✓ www.marche-public.fr
- ✓ www.mataf.net
- ✓ www.persee.fr
- ✓ www.senat.fr

### **Articles:**

- ✓ Article de NATHALIE GARDES, Maitre de conférences, décisions de financement, 2006.
- ✓ Article économique sur les emprunts obligation 2017 (mediaguinee.org-ARTICLE-SUR-LES-EMPRUNTS-OBLIGATAIRES.pdf ).
- ✓ Article NATHALIE GARDES, maitre de conférences en gestion, « finance d'entreprise », 29/06/2006.
- ✓ IBERT A : « revue internationale PME », N° 2,1990.
- ✓ IUT Brive GEA S1 712 Activités courantes : Le financement de l'exploitation DANIEL ANTRAIGUE.
- ✓ N. GAUSSEL, J. LEGRAS, F. LONGIN, R. RABEMANANJARA, « Au-delà de la Var », Quants n° 37, Recherche et Innovation, CCF.
- ✓ PASCALLON. P : « le système monétaire et bancaire algérien ». Revue Banque. Octobre 1970. N° 289.
- ✓ PIERRE CELIER professeur de l'ENSET de MOHAMMEDIA (http://cpa.enset-media.ac.ma).

# Annexes

Annexe 1: L'actif

Unité : en milliers de dinars

Actif	12/31/2018	12/31/2019	12/31/2020	12/31/20 21	12/31/2022	12/31/2023
Totale Actif non courant	308 237	290 769	259 767	215 598	173 323	136 874
Bâtiment	141 748	141 748	125 601	128 514	121 380	114 245
Machine et équipement	149 675	149 675	133 635	108 309	81 077	55 216
Autre immobilisation	16 814	36 841	32 582	22 943	13 141	3 861
Immobilisation brut	308 237	328 264	301 818	259 766	215 598	173 322
Dotation aux amortissements	-	37 495	42 051	44 168	42 275	36 448
Totale immobilisation net	308 237	290 769	259 767	215 598	173 323	136 874
Actif courant	34 032	130 192	225 213	288 741	353 084	440 163
Trésorerie	22 720	86 774	182 467	246 478	305 706	382 371
Créance client	6 508	17 669	18 891	17 433	32 500	36 022
Stock	4 776	25 748	23 853	24 830	24 878	21 770
Totale actif	342 269	420 961	484 980	504 339	536 407	577 037

# Annexe 2 : Le passif

# Unité : en milliers de dinars

Passif	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/202	31/12/2022	31/12/2023
				1		
passif non	246 612	264 899	266 362	209 223	152 607	101 738
courant						
dette a long	246 612	264 899	266 362	209 223	152 607	101 738
terme						
Passif courant	240	27 106	28 094	27 838	44 516	47 482
	240	27 106	27 071	26 724	43 403	46 371
Fournisseur						
<b>.</b>			1.022		1.110	4.444
Emprunt requis	-	-	1 023	1 114	1 113	1 111
Σ	246 852	292 005	294 456	237 061	197 123	149 220
<u> </u>	240 032	292 003	294 430	237 001	19/ 123	149 220
Capital	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Bénéfice non	(4 583)	22 956	90 524	167 278	239 284	327 817
Repartie	(+ 303)	22 730	70 324	107 270	237 204	327 017
Topulo						
Fond propre	95 417	128 956	190 524	267 278	339 284	427 817
<b>Totale passif net</b>	342 296	420 961	484 980	504 339	536 407	577 037

Annexe 3: Bilan financier en masse

Unité : en milliers de dinars

Actif	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Actif	308 237	290 769	259 767	215 598	173 323	136 874
immobilisé						
Immobilisation corporelles	308 237	290 769	259 767	215 598	173 323	136 874
Immobilisation incorporelles	-	-	-	-	-	-
Immobilisation financières	-	-	-	-	-	-
Actif circulant	34 032	130 192	225 213	288 741	363 084	440 163
Stock	4 776	25 748	23 853	24 830	24 878	21 770
Créance	6 508	17 669	18 893	17 433	32 500	36 022
Trésorerie	22 720	86 774	182 476	246 478	305 706	382 372
Totale actif	342 296	420 961	484 980	504 339	536 407	577 037

# Unité : en milliers de dinars

Passif	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capitaux	342 029	393 855	456 886	476 501	491 891	529 555
permanant						
Fond propre	95 417	128 956	190 524	267 276	339 284	427 817
DLMT	246 612	264 899	266 362	209 223	152 607	101 738
Passif circulant (DCT)	240	27 106	28 094	27 838	44 516	47 482
Dette fournisseur	240	27 106	27 071	26 724	43 403	46 371
Trésorerie	-	-	1 023	1 114	1 113	1 111
Total passif	342 269	420 961	484 980	504 339	536 407	577 037